

الإتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Décennie des
Nations Unies pour
**L'AGRICULTURE
FAMILIALE**
2019-2028



Plan d'Action National de la Tunisie 2022-2030

pour une agriculture familiale viable et mieux intégrée dans
des systèmes alimentaires durables

Janvier 2022

Comité de rédaction :

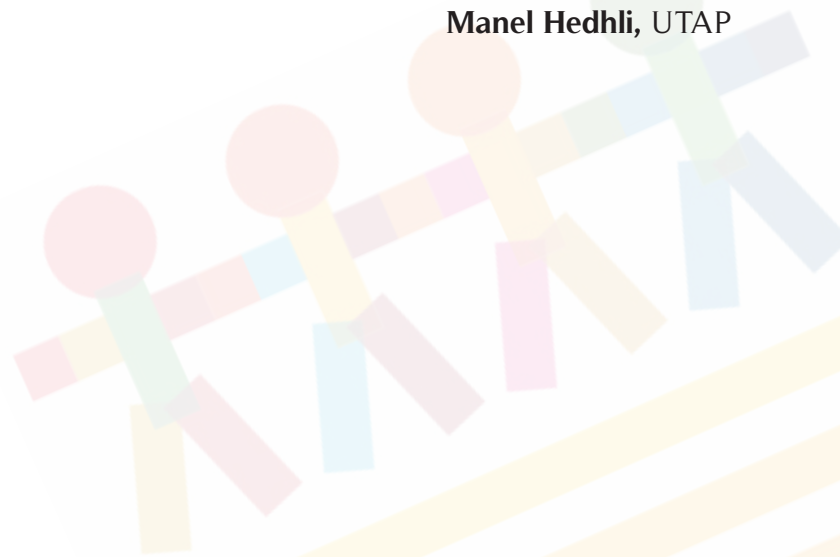
Fathi Ben Khalifa, coordinateur général du programme DNUAF (TUNISIE)

Noureddine Nasr, expert senior en agriculture familiale

Nejia Hayouni, MARHP

Nadia Ounalli, IRESA

Manel Hedhli, UTAP



Décennie des
Nations Unies pour
L'AGRICULTURE
FAMILIALE
2019-2028

Acronymes

AF	Agriculture Familiale
AFA	Agence Foncière Agricole
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
ATGEC	Association Tunisienne de la Gouvernance et de l'Égalité des Chances entre les Femmes et les Hommes dans les postes de décision
BM	Banque Mondiale
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CFPP	Centre de Formation Professionnelle de Pêche
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNP	Comité Nationale de Pilotage
CRDA	Commissariat Régional de Développement Agricole
CRFFES	Commissariat Régional de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées
CRUNF	Commissariat Régional de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne
CTAB	Centre Technique de l'Agriculture Biologique
CTV	Cellule Territoriale de Vulgarisation
DDR	Direction du Développement Régional
DNUAF	Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FRM	Forum Rural Mondial
FTDES	Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
GIPP	Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche
IAMM	Institut Agronomique Méditerranée de Montpellier

IRESA	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MBE	Membre du Bureau Exécutif de l'UTAP
MC	Ministère du Commerce et du développement des exportations
MDEAF	Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières
ME	Ministère de l'Education
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEH	Ministère de l'Équipement et de l'Habitat
MENV	Ministère de l'Environnement
MEP	Ministère de l'Economie et de Planification
MFFEPA	Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées
MI	Ministère de l'Intérieur
MIME	Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie
MS	Ministère de la Santé
MT	Ministère des Transports
MTC	Ministère des Technologies de la Communication
ODC	Organisation Tunisienne de Défense du Consommateur
ODD	Objectif du Développement Durable
ODESYANO	Office du Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest
OEP	Office de l'Elevage et de Pâturage
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONU Femmes	L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPA	Organisation Professionnelle Agricole

PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAN	Plan d'Action National
PDAI	Projet de Développement Agricole Intégré
PDRI	Projet de Développement Régional Intégré
PDR	Projet de Développement Rural
RAFAC	Réseau Agricultures Familiales Comparés
RGA	Recensement Général Agricole
SMSA	Société Mutuelle de Services Agricoles
TCP	Programme de Coopération Technique de la FAO
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
ULAP	Union Locale de l'Agriculture et de la Pêche
UNFT	Union Nationale de la Femme Tunisienne
URAP	Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche



Remerciements

Mr Fathi BEN KHALIFA, Coordinateur général de la DNUAF-Tunisie, tient à remercier:

Le président de l'UTAP, Mr Nouredine BEN AYED
Le Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
La Ministre de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées
Le Ministre des affaires sociales,
Le Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle
La présidente de l'union nationale de la femme Tunisienne
Le PDG de la banque Tunisienne de solidarité, pour leur engagement et leur contribution permanente

La FAO, le FIDA, le FRM pour leur apport et appui techniques

Les membres du comité national de pilotage de la DNUAF, pour leurs engagements et leurs efforts particuliers déployés en un temps court pour la préparation du PAN

Une salutation distinguée aux:

Unions Régionales et Locales de l'Agriculture et de la Pêche (URAPs et ULAPs)
la société civile
Les administrations publiques régionales et locales dans toutes les régions de la Tunisie

Nous remercions particulièrement ceux et celles qui ont contribué à la conception et l'élaboration du Plan d'Action National de la Tunisie dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale 2019-2028



Nouredine BEN AYED

Préface

L'agriculture familiale ...garant de la souveraineté alimentaire et du développement durable

L'agriculture familiale est définie comme « un mode d'organisation de la production agricole, sylvicole, halieutique, pastorale et aquacole, gérée et exploitée par une famille et reposant essentiellement sur le capital et le travail de la famille, y compris ceux des femmes et des hommes. La famille et l'exploitation sont liées, co-évoluent et combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles ».

En Tunisie, plus de 80% des exploitations agricoles sont gérées par un individu ou une famille et recourent principalement à la main d'œuvre familiale.

C'est donc cette agriculture familiale qui est à l'origine de la production des produits agricoles et marins fournis aux marchés et qui assure la souveraineté alimentaire. Cependant, cette agriculture n'a pas été dotée de stratégies et de programmes pour la soutenir et pour assurer sa durabilité.

D'après notre Organisation, l'objectif de La Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (2019-2028) est de mettre en évidence le rôle central de cette agriculture dans l'éradication de la faim et dans la durabilité des systèmes alimentaires. Cette DNUAF 2019-2028 offre une occasion unique d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer les moyens de subsistance, de mieux gérer les ressources naturelles, de protéger l'environnement et de réaliser un développement durable, en particulier dans les zones rurales.

Dans ce contexte, l'Union Tunisienne de l'Agriculture et la Pêche (UTAP) est honorée de coordonner la préparation du plan d'action national de l'agriculture familiale de la Tunisie 2022-2030 avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Forum Rural Mondial (FRM) que nous remercions pour le soutien.

Nous exprimons également notre reconnaissance pour les efforts de tous les partenaires impliqués dans ce projet, en particulier le Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche, le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Union Nationale de la Femme Tunisienne et la Banque Tunisienne de Solidarité et nous apprécions la signature de la convention de partenariat signée à la marge du «SIAMAP 2021» entre ces différentes parties impliquées dans ce programme.

L'agriculture familiale est l'une des principales clés qui ouvrent la porte au progrès du monde, mais elle a un faible accès à la technologie, aux services et à l'accès au marché et est très vulnérable aux conditions naturelles difficiles et au changement climatique.

Cette décennie doit servir de cadre à l'élaboration de politiques publiques et aux investissements en appui à l'agriculture familiale à travers le monde.

Elle vise à reconnaître l'importance des agriculteurs familiaux et à les responsabiliser en tant qu'agents clés de la transformation durable des systèmes alimentaires résilients, face aux changements climatiques. Elle vise aussi à garantir l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources naturelles

et intrants de production, à des services et aux nouvelles technologies adaptés afin qu'ils puissent en tirer parti pour appliquer des pratiques agricoles résilientes et hautement productives.

Nous devons passer de la rhétorique à l'action et travailler à la mise en œuvre de politiques et de garanties juridiques pour assurer la survie des exploitations familiales, ainsi que des politiques cohérentes et intersectorielles, des voies de gestion et des options technologiques pour tous, en particulier pour les agriculteurs familiaux et les petits exploitants

En plaçant l'agriculture familiale au centre des priorités internationales pendant une période de dix ans, cette décennie constitue une occasion sans précédent d'aborder le problème de l'agriculture familiale dans une perspective holistique, afin de réaliser des transformations substantielles des systèmes de production alimentaire actuels, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

M. Noureddine BEN AYED,
Président de l'Union Tunisienne
de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)



Décennie des Nations Unies pour
**L'AGRICULTURE
FAMILIALE**
2019-2028



Mahmoud Elyes HAMZA

Préface

Dans le cadre de la promotion de l'agriculture familiale, qui est un pilier fondamental du développement durable et qui contribue activement à la lutte contre la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, une convention de partenariat a été signée le 29 Octobre 2021 lors de la cérémonie du lancement officiel du Programme de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale DNUAF en Tunisie et qui a regroupé l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Le Ministère de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, le Ministère des affaires Sociales, la Banque Tunisienne de Solidarité et l'Union Nationale de la Femme Tunisienne.

Cet accord représente un engagement moral dans la mise en œuvre du programme des Nations Unies en matière d'agriculture familiale en Tunisie qui représente plus que 80% des exploitants agricoles.

La décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (2019-2028) sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et du Fonds International de Développement Agricole vise à mettre en évidence le rôle important que jouent les agriculteurs familiaux dans l'éradication de la faim et le façonnement de l'avenir de l'alimentation dans le monde, car l'agriculture familiale offre la possibilité d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer les moyens de subsistance, de mieux gérer les ressources naturelles, de protéger l'environnement et d'atteindre les objectifs du développement durable.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche accorde une attention particulière à l'agriculture familiale en l'inscrivant dans le plan de développement et en mettant en place un ensemble de programmes et de plans d'action pour surmonter le niveau de marginalisation, de fragilité et de faible rentabilité, atteindre l'efficacité économique d'une part et contribuer efficacement à l'effort général du développement du pays d'autre part.

L'agriculture familiale joue un rôle clé dans la production et la réalisation de la sécurité alimentaire du pays.

M. Mahmoud Elyes HAMZA
Ministre de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques
et de la Pêche Maritime

Sommaire

Histoire de la Tunisie	11
INTRODUCTION.....	13
La Tunisie et la DNUAF	16
L'économie Tunisienne.....	16
Indicateurs économiques 2020	16
Perspectives et risques	18
L'AGRICULTURE EN TUNISIE	20
Importance économique et sociale de l'agriculture familiale	21
Contraintes au développement de l'Agriculture familiale	21
Analyse SWOT de l'agriculture familiale en Tunisie.....	23
APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	25
LE PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'AGRICULTURE FAMILIALE.....	31
Composante 1 : Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale.....	33
Composante 2 : Soutenir les jeunes pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale ainsi que de la pêche.....	40
Composante 3 : Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales	46
Composante 4 : renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural	52

Composante 5 : Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agricultrices et des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.....	56
Composante 6 : Une agriculture familiale durable et des systèmes alimentaires résilients face au climat.	61
Composante 7 : Renforcement de la multi-dimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des systèmes alimentaires qui préservent et valorisent les ressources naturelles, la biodiversité, les paysages et la culture.....	67
INDICATEURS DU PLAN D'ACTION DE LA DNUAF TUNISIE 2022-2030	71
CONCLUSION	73
RECOMMANDATIONS.....	74
ANNEXE	77
Annexe 1 : Comité National de Pilotage	78
Annexe 2 : Comités régionaux.....	79
Annexe 3 : Liste des participants	82
Annexe 4 : Convention de partenariat	83
Annexe 5 : page Facebook de la DNUAF-Tunisie	84
Annexe 6 : Liste des chefs de files des composantes.....	85
Références Bibliographiques	86

Histoire de la Tunisie

L'histoire de la Tunisie est celle d'une nation d'Afrique du Nord indépendante depuis 1956. Mais elle s'inscrit au-delà pour couvrir l'histoire du territoire tunisien depuis la période préhistorique du Capsien et la civilisation antique des Phéniciens, avant que le territoire ne passe sous la domination des Romains, des Vandales puis des Byzantins. Le VII^e siècle marque un tournant décisif dans l'itinéraire d'une population qui s'islamise et s'arabise peu à peu sous le règne de diverses dynasties qui font face à la résistance des populations berbères.

Par son emplacement stratégique au cœur du bassin méditerranéen, la Tunisie devient l'enjeu de la rivalité des puissances successives, l'Espagne de Charles Quint, le jeune Empire ottoman puis la France, qui prend le contrôle de la province ottomane pour devancer sa rivale italienne. Marquée par de profondes transformations structurelles et culturelles, la Tunisie voit s'affirmer rapidement un mouvement nationaliste qui conclut avec la puissance tutélaire les accords aboutissant à l'indépendance en 1956. Dès lors, le pays est conduit à marche forcée vers la modernisation et l'intégration économique sous l'impulsion d'un parti politique resté dominant jusqu'à la révolution de 2011.

Préhistoire	: (7000-4500 avant JC) Civilisation capsienne
Période carthaginoise	: (VII ^e – II ^e siècle avant JC) Fondation de Carthage par les phéniciens
Période romaine	: (146 avant JC – 439 après JC) Etablissement de province romaine d'Afrique
Période Arabe	: Fondation de Kairouan (670) et prise de Carthage (695)
VIII ^e et IX ^e siècles	: expansion de l'islam et établissement de la dynastie Aghlabide (construction de la mosquée Zitouna de Tunis)
X ^e siècle	: dynastie fatimide (910-973) et fondation de sa capitale Mahdia (921)
X ^e -XI ^e siècle	: dynastie Ziride (972-1062) et invasion Hilalienne (1048)
XIII ^e -XVI ^e siècle	: dynastie Hafside (1236-1574)
Période ottomane et husseinite 1705-1957	: (1574-1881) : La Tunisie est attachée à l'empire Ottomane : Dynastie Husseinite (déchue le 25/7/1957)
Période coloniale	: (1881-1956) Protectorat français
Indépendance	: 20 mars 1956
Proclamation de la République	: 1957 (25 juillet)
La Révolution Tunisienne	: (17 décembre 2010) - (14 janvier 2011)

LA TUNISIE REPUBLIQUE TUNISIENNE



Capitale	: Tunis
Superficie (Km ²)	: 163.610
Population (habitants)	: 11.708.370
Monnaie	: Dinar
Langue officielle	: Arabe
Religion	: Islam
Gouvernorats	: 24

INTRODUCTION

Prise de conscience mondiale pour la conservation et le développement de l'agriculture familiale

Concept de l'agriculture familiale :

L'agriculture familiale (y compris toutes les activités agricoles pratiquées dans un cadre familial) est un moyen d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée et conduite par une famille et repose principalement sur le travail familial, tant celui des femmes que celui des hommes. Exploitations agricoles et familles évoluent l'une avec l'autre et l'une par l'autre. Elles combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles.

FAO et FIDA. 2019. DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE 2019-2028. Plan d'action global. Rome.

- Les Nations unies ont consacré l'année 2014, Année Internationale de l'agriculture familiale (AIAF). Compte tenu des résultats positifs de l'AIAF, et à la suite de l'initiative AIAF+ 10, l'Assemblée Générale des Nations unies a proclamé 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (DNUAF). La décennie a été lancée officiellement à Rome le 29 mai 2019.
- La DNUAF (<http://www.fao.org/family-farming-decade/about/fr/>) représente une opportunité d'effectuer des changements positifs dans les systèmes de production alimentaire à l'échelle mondiale. En effet, l'agriculture familiale regorge de ressources pour apporter des solutions aux défis socio-économiques et environnementaux. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'ici 2050, la production agricole mondiale devra augmenter d'environ 50 % afin de subvenir aux besoins de la population mondiale croissante. Les Nations unies considèrent que l'agriculture familiale constitue la solution à la fois pour assurer un système alimentaire durable et pour atteindre les objectifs de développement durable.
- La DNUAF sert aux pays de cadre pour élaborer des politiques et des investissements publics afin de soutenir l'agriculture familiale et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.
- Avec le soutien de programmes et politiques adaptés, les agriculteurs familiaux peuvent alors optimiser leur potentiel et remédier à l'échec du sys-

tème alimentaire mondial qui, « tout en produisant suffisamment de nourriture pour tous, gaspille encore aujourd'hui un tiers de la nourriture produite tout en se révélant incapable de faire reculer la famine et la malnutrition sous ses différents aspects, et creuse même les inégalités sociales »

- Le comité de pilotage international (CPI) de la DNUAF, composé de représentants d'États membres et d'organisations d'agriculteurs familiaux, a été mis en place pour superviser la mise en œuvre de la DNUAF. Le CPI de la DNUAF est appuyé par le secrétariat conjoint de la FAO et du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA).
- Les Nations unies considèrent que les Objectifs du Développement Durables (ODDs) peuvent être réalisés à travers l'agriculture familiale. Investir dans l'agriculture familiale permet par exemple: d'assurer la sécurité alimentaire et une nutrition variée et durable. L'agriculture familiale peut aussi assurer une production agricole suffisante pour la population croissante, préserver la biodiversité et trouver des moyens de production pouvant résister aux changements climatiques. C'est aussi une opportunité de réduire les inégalités en générant du revenu et des opportunités pour les hommes, les femmes et aussi pour les jeunes.
- La FAO et le FIDA ont préparé d'une manière concertée un plan d'action mondial de la DNUAF basé sur sept piliers (<http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>) et appuient les pays membres pour préparer des plans d'actions nationaux et les mettre en œuvre. Une plateforme de connaissances a été créée (<http://www.fao.org/family-farming/home/fr/>) et rassemble des informations numérisées de qualité sur l'agriculture familiale venant du monde entier, y compris des lois et réglementations nationales, des politiques publiques, des pratiques exemplaires, des données et statistiques pertinentes, des recherches, des articles et des publications. Cette plateforme intègre et systématise les informations existantes pour mieux informer et fournir une assistance basée sur les connaissances aux décideurs, aux organisations d'agriculteurs familiaux, aux experts du développement, ainsi qu'aux parties prenantes sur le terrain et au niveau local.

La Tunisie et la DNUAF

- A l'instar des autres pays, il est ainsi important pour la Tunisie de préparer d'une manière participative son Plan d'Action National de la DNUAF. Ce Plan d'Action National constituera pour les prochaines années un instrument concret pour façonner les voies menant au renforcement des systèmes alimentaires durables et à la consolidation des engagements et au développement des actions concrètes au niveau du pays. Le PAN est le cadre d'actions spécifiques de la Tunisie, prenant en compte la dimension multifonctionnelle de l'agriculture familiale et permettant à tous les acteurs nationaux concernés de consolider, d'aligner et de renforcer leurs actions en faveur de l'agriculture familiale.
- En Tunisie, les exploitations agricoles se caractérisent par leur nombre élevé et leur superficie limitée. Entre 1962 et 2004, le nombre des exploitations a augmenté de 58% alors que la taille moyenne a enregistré une baisse de 36% passant de 16,2 ha à 10,3 ha. Ce sont les exploitations de petite taille (moins de 5 ha) qui ont été le plus touchées: leur nombre a plus que doublé entre 1962 et 2004 passant ainsi de 133 000 à 281 000. (FAO-CIHEAM-IAMM et CIRAD, 2017)
- Les petites unités ayant une superficie inférieure à 10 Ha représentent 75% des exploitations et occupent plus de 1.3 million d'ha de SAU (environ 25% de la SAU totale). Ces exploitations occupent 33% des superficies arboricoles du pays (dont 35% de la superficie oléicole), 55% du maraîchage,

20% des légumineuses et 23% des céréales. Elles élèvent 62% du cheptel bovin et 44% du cheptel ovin. Les exploitations ayant une superficie de moins de 5 Ha représentent à elles seules plus de la moitié des exploitations (54 %). (FAO 2016, rapport TCP/TUN/3502).

En Tunisie, malgré l'échec de leur modernisation, les petites exploitations agricoles contribuent toujours de manière prépondérante au développement durable, en garantissant notamment i) le maintien des agricultrices et des agriculteurs dans les zones rurales et en conséquence en contribuant à la diminution de l'exode rural, ii) la préservation et la valorisation des ressources naturelles iii) la sécurité alimentaire, iv) l'emploi (80 % des petits exploitants exercent une activité en dehors de l'exploitation) (FAO 2016, rapport TCP/TUN/3502).

■ L'UTAP et ses partenaires vont capitaliser sur les acquis des projets et des études mis en œuvre en Tunisie depuis la célébration de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (2014) et surtout sur le rapport sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord (FAO-CIRAD-CIHEAM 2017), les rapports du projet TCP/TUN/3502 Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local (2016) et le rapport du FTEDS sur la petite agriculture en Tunisie (2021). Les recommandations de ces rapports et d'autres sont prises en compte dans le PAN de l'agriculture familiale Tunisie (2022-2030).



Décennie des
Nations Unies pour
L'AGRICULTURE
FAMILIALE
2019-2028

L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

L'économie de la Tunisie est historiquement liée à l'agriculture (blé, olives, dattes, agrumes et produits de la mer), aux mines et à l'énergie (grand producteur de phosphates et dans une moindre mesure d'hydrocarbures), au tourisme et aux industries manufacturières (textiles, agroalimentaires et électromécanique) dans une perspective extravertie (grand nombre d'entreprises industrielles totalement ou partiellement exportatrices). Ainsi, son économie diversifiée la distingue de celle de la plupart des états des régions africaine, nord-africaine et moyen orientale.

Indicateurs économiques 2020

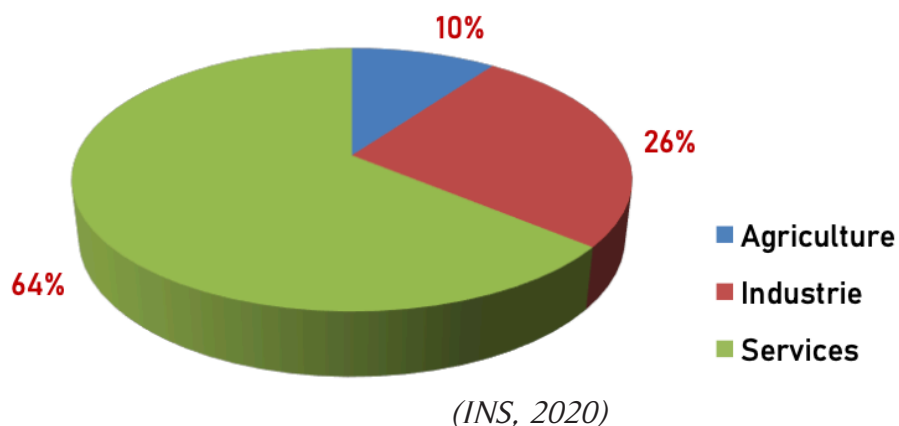
Superficie (Km ²)	: 163.610
Population (habitants)	: 11708.370
PIB (milliards de dollars)	: 39,24
PIB/Habitant (dollars)	: 3574,07
Part de l'agriculture dans le PIB (%)	: 9%
Taux de croissance du PIB	: -8,8%
Déficit commercial	: -12757.8
Taux de couverture	: 75.2%
Taux d'épargne	: 4,00%
Taux d'investissement	: 13,30%
Taux de chômage	: 16,69%
Taux d'inflation	: 5,63%
Indice de Développement Humain IDH	: 0,739
Pression Fiscale	: 21,9%
Dette publique (% du PIB)	: 84,2%



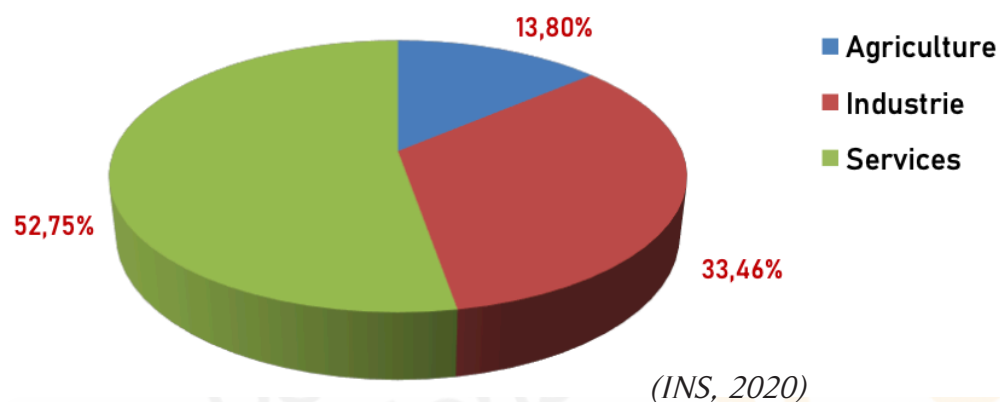
Avec une population (2020) de 11.818.618, l'économie Tunisienne a enregistré un taux de chômage de 16,69% dont 12,39% pour les hommes et 22,41% pour les femmes.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche a assuré l'emploi de 13,80% de la population active contre 33,46% en industrie et 52,75% en services.

PIB PAR SECTEUR EN 2020



EMPLOI PAR SECTEUR EN 2020



Depuis 1986, après trois décennies de dirigisme et de participation de l'état à l'économie, la Tunisie est inscrite dans un processus de réformes économiques et de libéralisation. A partir du 1^{er} janvier 2008, c'est l'ouverture à la concurrence mondiale par l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange conclu avec l'Union Européenne en 1995.

La Tunisie a été fortement touchée par la révolution de jasmin de (Décembre 2010-Janvier 2011). Un chômage élevé, la hausse des prix des denrées alimentaires, la corruption, un manque de libertés politiques et mauvaises conditions de vie ont été à la source de cette révolution. En 2020, la situation déjà précaire a été aggravée par la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19. Le taux de croissance du PIB a atteint un taux négatif de -8,8% en 2020 en raison de la baisse générale de l'activité économique et du durcissement des conditions financières mises en place pour lutter contre l'inflation. La production a chuté pour tous les secteurs à l'exception du secteur agricole et celui de la pêche. Le secteur des services, notamment le tourisme qui est traditionnellement un moteur de croissance nationale, a subi de plein fouets les conséquences de la pandémie. Du côté de la demande, la baisse brutale des investissements (13,30% en 2020 contre 24,6% en 2010) et des exportations témoigne de l'importance du choc de la pandémie.

L'inflation a néanmoins baissé en 2020 à 5,63% contre 6,72% en 2019, grâce au ralentissement de la demande intérieure et à une chute des prix de l'énergie; mais elle a enregistré une augmentation par rapport à 2010 (3,34%). L'épargne a enregistré aussi une régression importante passant de 21,1% en 2010 à 4% seulement en 2020.

Perspectives et risques

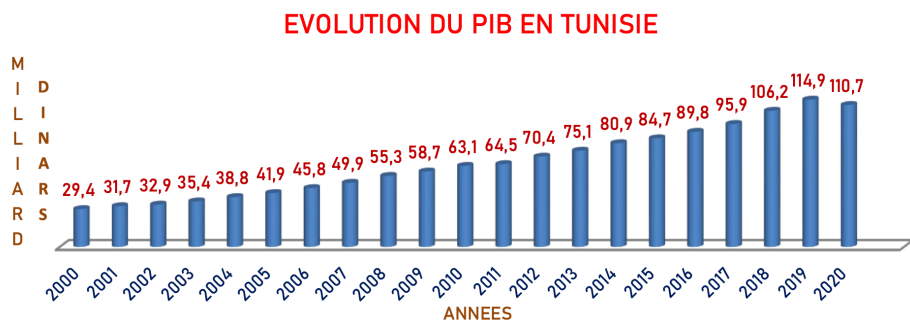
Le PIB réel de la Tunisie devrait rebondir et augmenté à 2% en 2021 puis à 3,9% en 2022, à condition que la pandémie se tasse et permettent une reprise de l'économie mondiale notamment européenne dont dépend fortement la Tunisie.

L'inflation devrait poursuivre sa baisse à moyen terme pour atteindre 5,7% en 2021 et 4,3% en 2022 grâce à une politique monétaire prudente.

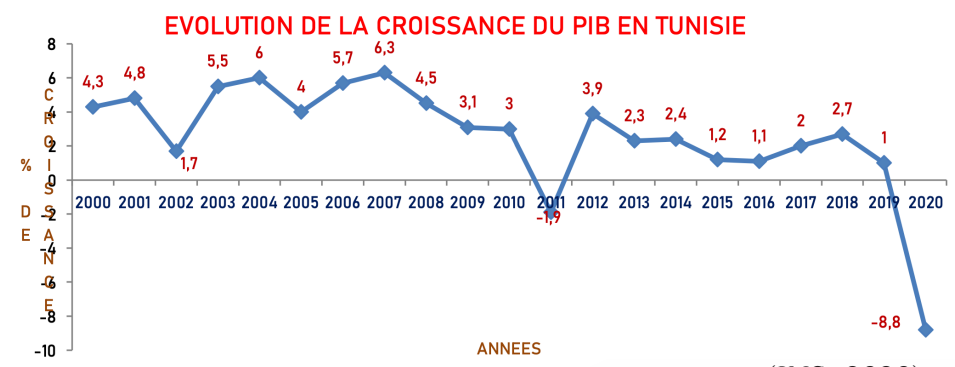
L'insuffisance des ressources financières accessibles aux entreprises, voire une reprise moins rapide que prévu des économies européennes.

En 2011, elle était près de deux fois moins importante en % du PIB. La Tunisie est vulnérable aux chocs exogènes principalement aux risques de change en raison de la forte concentration de la dette extérieure dans la dette totale. Le coût de la dette absorbe environ 28% du budget, aux dépens de dépenses de développement nécessaires pour améliorer la compétitivité à long terme de la Tunisie.

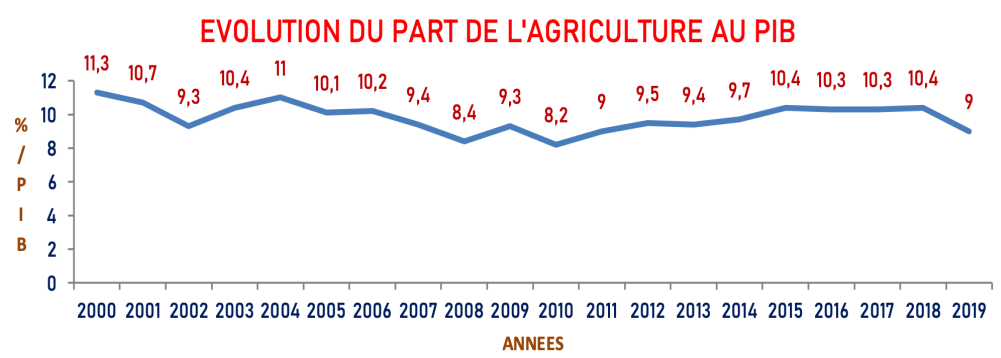
Les difficultés financières des institutions et entreprises publiques sont une autre source d'inquiétude. A la fin 2019, la dette des entreprises publiques représentaient 13% du PIB, cependant, l'analyse récente par le FMI de la soutenabilité de la dette de la Tunisie étant soutenable car une grande partie de celle-ci est concessionnelle et le portefeuille comporte des échéances relativement longues.



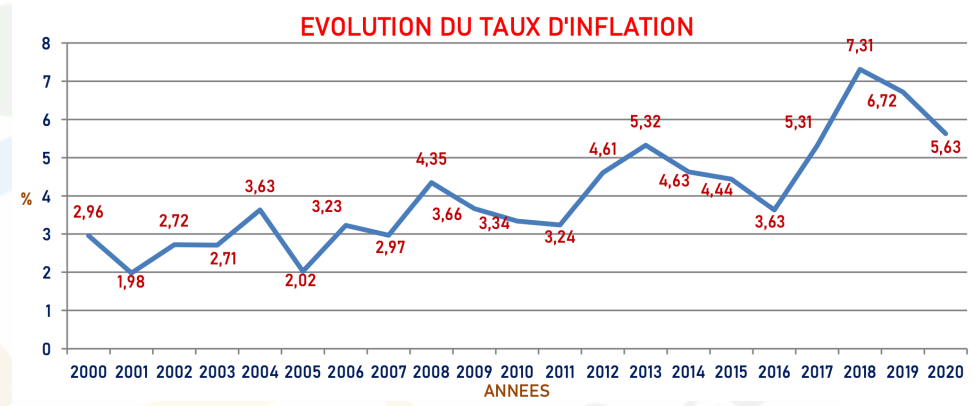
(INS, 2020)



(INS, 2020)



(MARHP, 2019)



(Banque centrale, 2020)



L'AGRICULTURE EN TUNISIE

1. Importance économique et sociale de l'agriculture familiale

L'agriculture familiale en Tunisie joue un rôle crucial dans la consolidation de la sécurité alimentaire du pays en plus d'autres fonctions stratégiques dont :

- ▶ La création d'emploi en milieu rural et l'atténuation de l'exode rural,
- ▶ La valorisation des savoir-faire locaux et la préservation du patrimoine culturel et des traditions culinaires.
- ▶ La conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- ▶ La diversification des économies locales à la création d'activités génératrices de revenus pour les membres de la famille, notamment les femmes et les jeunes.
- ▶ L'émancipation et l'autonomisation de la femme rurale agricultrice
- ▶ La valorisation de l'agriculture familiale en tant que support d'inclusion
- ▶ Le soutien à la petite exploitation agricole a constitué un élément à part entière de la politique de développement rural et agricole (PDAI, PDRI, etc). Des instruments et des mécanismes instaurés par l'Etat visent l'octroi de conditions propices au développement de l'exploitation agricole (achat d'intrants : semences et plants), des actions liées aux travaux de conservation des eaux et des sols (CES), l'irrigation et l'économie d'eau. Néanmoins, l'impact de ces actions n'a pas été souvent à la hauteur des attentes des petits agriculteurs.

2. Contraintes au développement de l'Agriculture familiale

En dépit de son immense contribution à la sécurité alimentaire et à l'économie rurale, l'agriculture familiale est confrontée à des problèmes complexes qui entravent sa productivité, sa rentabilité et sa contribution à la croissance économique. Les principales contraintes sont résumées ci-après :

- ▶ Capital foncier faible : la taille moyenne des superficies des exploitations agricoles est en nette régression à cause de la division par l'héritage. Ce phénomène est beaucoup plus accentué au niveau des petites exploitations (moins de 5 ha) dont le nombre est passé de 133 mille unités au début des années soixante, à 251 mille en 1994 puis à 281 mille en 2005. En effet, 66,8% des petites exploitations familiales ont une superficie inférieure à 5 ha et 86,7% ont une superficie inférieure à 10 ha (Jouili et Mkacher, 2015).
- ▶ La réglementation foncière en vigueur a contribué en partie à l'intensification du morcellement. En effet, en consacrant « la liberté de disposer de son bien de quelque nature que ce soit », et la « liberté absolue de demander le partage du bien commun quel que soit le résultat obtenu », la loi favorise le morcellement et le parcellement lors du partage des biens successoraux. D'autant plus que la définition d'un seuil minimum de superficie au-delà duquel cette disposition n'est plus possible afin de veiller à la constitution d'exploitations viables fait défaut.
- ▶ Pour lutter contre le morcellement, garder et construire des exploitations viables et maintenir les gens sur leurs parcelles, il faut penser à revoir ou à modifier et rectifier :
 1. Code des Droits Réels (CDR) : chapitre partage (article 116 et autres) de la loi N°5 de l'année 1965 du 12 Février 1965. Malgré les quelques modifications, cette loi n'a pas touché le fond du secteur agricole en sa première matière qui est la terre et l'exploitation.
 2. La loi 87 de l'année 1983 du 11 Novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles et en l'occurrence le seuil demandé pour la construction sur l'exploitation.
 3. La loi 71 de l'année 2016 du 30 septembre 2016 relative à la loi des investissements pour une meilleure exploitation, un bon crédit avec un minimum d'intérêt et comment maintenir les jeunes et les encourager à l'agriculture d'une façon générale et l'Agriculture familiale en particulier.

- ▶ Rareté des ressources en eau: 76,8% des petites exploitations familiales sont dans le système pluvial, 12,4% sont en mixte et 10,8% sont en irrigué. Par grandes régions du pays, 32,2% des petites exploitations familiales sont localisées dans le Nord contre 44% pour le Centre et 23,8% pour le Sud. Les changements climatiques, caractérisés par la récurrence des années sèches, accentuent encore plus la vulnérabilité de l'AF et menacent sérieusement sa durabilité.
- ▶ Taux de pauvreté élevé dans le milieu rural : 26,6% contre 10% dans le milieu urbain (INS,2015) est dû au manque d'activités économiques hors agriculture pour créer suffisamment d'emploi pour la population en âge de travailler dans les zones rurales. En effet, une grande partie des petits et moyens agriculteurs sont pluriactifs et leurs revenus sont donc composés d'une partie issue de leur activité agricole et d'une partie issue de l'activité extra-agricole. Ce qui a engendré une forte pression sur les ressources naturelles et a poussé la population rurale à faire le choix de la migration vers les villes ou vers l'étranger pour la recherche de sources de revenu.
- ▶ L'agriculture familiale, en dépit de son importance et de sa vulnérabilité, n'a pas bénéficié d'une stratégie spécifique pour son développement. Toutefois la politique agricole a institué des mécanismes d'appui et de soutien à cette agriculture. L'hétérogénéité des structures et la diversité des stratégies des petits agriculteurs n'ont pas été prises en compte dans le ciblage des politiques. La petite agriculture a été traitée comme «un ensemble homogène» devant s'insérer dans des modèles conçus de manière centralisée, et pour répondre à des objectifs souvent complexes (compétitivité, insertion dans l'économie internationale, intégration des innovations techniques, approvisionnement du marché, conservation de la biodiversité...) au vu de ses dotations en capitaux et de son potentiel foncier.
- ▶ Le système économique et financier est inadapté aux besoins spécifiques du monde rural, et aux spécificités de l'agriculture familiale.
- ▶ En Tunisie, la notion de petite agriculture n'est pas explicitement et clairement définie dans la législation en vigueur. Aussi, l'absence d'une institution dédiée qui porte, supervise, et procède au suivi-évaluation des programmes de la petite agriculture réduit la visibilité des efforts consentis et affectent la pérennité des impacts obtenus.
- ▶ L'accès aux financements est un enjeu important pour les agricultrices et agriculteurs familiaux.
- ▶ Le vieillissement de la population active agricole est une tendance confirmée. Le vieillissement concerne essentiellement les chefs d'exploitations. Les jeunes n'étant pas attirés par le travail agricole, s'orientent vers les autres secteurs d'activités (BTP, services...) et le plus souvent optent pour l'exode.
- ▶ Le manque d'organisations professionnelles actives, bien gérées selon les principes de la bonne gouvernance regroupant les exploitations familiales notamment les plus petites. La dynamique d'organisation a été initiée par les pouvoirs publics. Elle n'est point liée à une dynamique spontanée, fédérée par un projet commun, et portée par un leader ou un noyau d'acteurs partageant les mêmes convictions. Les pouvoirs publics interviennent dans leur gestion via des procédures de contrôle instituées par les textes législatifs. Elles sont souvent considérées comme des prolongements de l'administration, ce qui est de nature à créer une confusion chez les productrices et les producteurs.

3. Analyse SWOT de l'agriculture familiale en Tunisie

Sur la base des rapports FAO (2016), FTEDS(2021) et des travaux des comités régionaux, du comité national de pilotage de l'agriculture familiale nous proposons cette analyse SWOT de l'agriculture familiale.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▶ L'agriculture familiale répandue dans tous les agro-systèmes de la Tunisie et constitue plus de 9/10ème des exploitations agricoles du pays▶ L'agriculture familiale est ancrée dans les traditions des tunisiens : Presque toutes les familles ont des liens avec l'agriculture : La Tunisie est avant tout un pays agricole.▶ Agriculture familiale est une composante clé de la sécurité alimentaire en Tunisie▶ Présence de quelques mesures en faveur de l'agriculture familiale▶ Un attachement fort des agriculteurs familiaux à leurs terres malgré toutes les difficultés sociales, économiques, techniques, etc.▶ Disponibilité d'une main d'œuvre familiale surtout féminine à faible coût,▶ Richesse et maîtrise des savoirs faire traditionnels et techniques culturelles notamment les pratiques agroécologiques,▶ Choix raisonnés des spéculations en fonction des besoins de la famille et des marchés,▶ Riche agrobiodiversité avec un savoir-faire pour sa gestion pour l'adaptation aux CC▶ Diversification des activités agricoles et non agricoles et des spéculations,	<ul style="list-style-type: none">▶ Quasi absence de reconnaissance juridique et institutionnelle et de politique envers l'agriculture familiale,▶ Faible accès aux crédits bancaires▶ Un capital foncier de plus en plus limité avec des exploitations de très petites tailles et souvent sans titre de propriété,▶ Un faible degré de mécanisation / d'investissement▶ Vieillesse des agriculteurs et faible attractivité des jeunes : la relève n'est pas assurée par les jeunes,▶ Niveau d'instruction très bas des agriculteurs familiaux▶ De fortes disparités genre notamment pour la propriété des terres▶ Usage non encadré de pesticides▶ Faibles rendements, rentabilités et revenus de l'agriculture familiale,▶ Faible accès aux marchés pour l'approvisionnement et la commercialisation,▶ Main d'œuvre familiale non rémunérée,▶ Travail de la femme non rémunéré au niveau de l'exploitation familiale▶ Faible accès de la femme au foncier▶ Absence de la main d'œuvre qualifiée au niveau de l'exploitation familiale▶ Nombre limité de programmes de formation et de vulgarisation pour les agriculteurs familiaux et notamment pour les femmes,▶ Faible inclusion des exploitations agricoles familiales dans les circuits des chaînes de valeurs agricoles▶ Faible adhésion des agriculteurs familiaux aux organisations professionnelles▶ Absence des textes d'application de la loi de l'ESS

Opportunités

- ▶ Accès et droits d'usage dans l'espace forestier (pâturage, produits de la forêt, bois de chauffe, etc.)
- ▶ Programme national pour promouvoir les OPA et notamment les SMSA
- ▶ Programme national d'apurement et de partage des terres collectives
- ▶ Programme national d'affectation des terres domaniales aux jeunes
- ▶ Programme national ESS dans l'agriculture,
- ▶ Essor de la digitalisation des TIC,
- ▶ Développement des énergies vertes,
- ▶ Prise de conscience croissante par le gouvernement des conditions des populations rurales,
- ▶ Un Plan d'Action National 2022-2030 pour soutenir l'agriculture familiale au cours de la DNUAF

Menaces

- ▶ Détérioration de la situation d'ensemble des petits agriculteurs
- ▶ Risque économique important en cas de diminution de la performance de la petite agriculture
- ▶ Risque sur la sécurité alimentaire du pays
- ▶ Dégradation de la qualité des sols en cas de développement de pratiques non durables
- ▶ Abandon des pratiques agroécologiques et orientation vers des pratiques non durables,
- ▶ Faibles infrastructures de base en milieu rural favorisent l'exode des agriculteurs familiaux vers les centres urbains
- ▶ Perte des ressources génétiques locales et émergence des problèmes phytosanitaires
- ▶ Aggravation des impacts des changements climatiques
- ▶ La concurrence au niveau des marchés internationaux pour les produits agricoles et agro-industriels,
- ▶ Risques liés aux perturbations économiques qui peuvent affecter l'agriculture familiale,
- ▶ Accords commerciaux mal négociés,
- ▶ Volatilité des prix des intrants agricoles sur les marchés mondiaux

APPROCHE METHODOLOGIQUE



Décennie des
Nations Unies pour
L'AGRICULTURE
FAMILIALE
2019-2028

Une approche multidimensionnelle, participative et ascendante pour la préparation du plan d'action national de l'agriculture familiale de la Tunisie 2022-2030

- ▶ En Tunisie, La FAO appui l'UTAP pour la mobilisation nationale et locale autour de la DNUAF. Le bureau de la FAO Tunisie a appuyé l'UTAP à travers une Lettre d'Accord signée le 20/10/2021 pour la coordination de la préparation du Plan d'Action National de la DNUAF-Tunisie.
- ▶ L'UTAP a commencé par la mise en place de :
 1. Un secrétariat au sein de l'UTAP pour le suivi de la DNUAF en Tunisie ;
 2. Une équipe de rédaction (UTAP, IRESA et MARHP) du Plan d'Action National de la DNUAF (voir annexe 1 : Comité National de Pilotage) ;
 3. Un comité de pilotage national de la DNUAF qui a coordonné et suivi les activités de préparation du PAN à l'échelle régionale et nationale (voir annexe 1 : Comité National de Pilotage) ;
 4. Des comités régionaux dans les gouvernorats (24 comités) qui ont coordonné la préparation et la finalisation des plans d'actions régionaux (voir annexe 2 : comités régionaux et annexe 3: Liste des participants) ;
 5. Un réseau national et régional des agricultrices et des agriculteurs familiaux est en cours de mobilisation. C'est un réseau des organisations professionnelles de l'agriculture familiale ainsi que de la société civile et autres qui seront la voix des agricultrices et des agriculteurs familiaux. Le réseau national et aussi les réseaux régionaux seront appuyés par l'UTAP et les URAPs pour préparer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de plaidoyer pour la mise en œuvre et le suivi du PAN de la DNUAF Tunisie (2022-2030).
- ▶ Les membres du comité national de pilotage de la DNUAF Tunisie ont été officiellement désignés par les ministres, le PDG de la BTS et la présidente de l'UNFT. Ils ont été formés sur l'agriculture familiale, la DNUAF et le processus de préparation du PAN de l'agriculture familiale. Certains membres du comité national de pilotage ont participé aux ateliers de formation des comités régionaux, aux ateliers régionaux de présentation des plans d'actions régionaux et aux deux séminaires nationaux de lancement de la DNUAF en Tunisie (29 octobre 2021) et de présentation du PAN de l'agriculture familiale Tunisie (30 décembre 2021).
- ▶ Un séminaire national de lancement officiel de la DNUAF en Tunisie a été organisé le 29 octobre 2021 en marge du SIAMAP. Quatre Ministres de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, des Affaires Sociales, de la Famille de la Femme de l'Enfance et des Personnes Agées, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, le PDG de la Banque Tunisienne de Solidarité, la Présidente de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne ont participé à ce séminaire et à la cérémonie de signature de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la DNUAF (2019-2028). (voir annexe 4 : convention de la DNUAF).



Signature de la convention de la DNUAF (29 Octobre 2021)

Organisation de cinq ateliers régionaux de formation des membres des comités régionaux de pilotage de la DNUAF (le premier à Tunis pour les gouvernorats du Grand Tunis, Nabeul, Bizerte et Zaghouan ; le second à Jendouba pour les gouvernorats du Nord-Ouest ; le troisième à Monastir pour les gouvernorats du Sahel et du centre ; le quatrième à Gabès pour les gouvernorats du sud et enfin un cinquième atelier a été organisé à Tunis (via zoom et en présentiel) pour Manouba, Tozeur, Sidi Bouzid, Siliana et Monastir). L'objectif principal de ces ateliers était la formation des membres des comités régionaux sur la préparation des Plans d'Actions Régionaux de la DNUAF.



Premier Atelier régional au siège de l'UTAP (16 Novembre 2021)



Atelier régional à Jendouba (17 Novembre 2021)



Atelier régional à Monastir (18 Novembre 2021)



Atelier régional à Gabès a (24 Novembre 2021)

- ▶ Des ateliers pour la préparation des Plans d'Actions Régionaux ont été organisés dans les délégations et dans les gouvernorats sous la coordination des cadres des Unions Régionales de l'Agriculture et de la Pêche et des Unions Locales de l'Agriculture et de la Pêche et avec la participation active des directions régionales des ministères clés, de l'UNFT, de la société civile, et des organisations professionnelles agricoles.
- ▶ Pour permettre la participation d'un grand nombre d'acteurs aux travaux de préparation du PAN de l'agriculture familiale Tunisie, une page FB intitulée [DNUAF Tunisie](#) [عشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية](#) a été lancée pour informer et sensibiliser sur la DNUAF et aussi pour collecter les témoignages et les contributions des acteurs dans la préparation du PAN Tunisie. Chaque 4 ou 5 jours le travail sur un pilier est lancé sur la page. (voir annexe 5 : page Facebook de la DNUAF)
- ▶ Les travaux de préparation du PAN DNUAF Tunisie ont été couverts par une large campagne médiatique. Toutes les rencontres à l'échelle nationale et régionale ont été couvertes par les télévisions, les radios et les journaux. De son côté, la Radio de l'agriculteur de l'UTAP a programmé une émission hebdomadaire (1 heure chaque jeudi) sur l'agriculture familiale.
- ▶ Quatre ateliers régionaux : le premier pour le Grand Tunis, Bizerte, Nabeul et Zaghouan; le second au Kef pour le Nord-Ouest, le troisième à Mahdia pour le Sahel et le Centre et enfin un quatrième par zoom pour le Sud ont été organisés pour la présentation et la discussion des plans d'actions régionaux.



Atelier régional au Kef (15 Décembre 2021)



Atelier régional à Mahdia (16 Décembre 2021)

- ▶ Le Plan d'Action National a été préparé par les membres du comité national de pilotage. Chaque membre a pris en charge la préparation d'un pilier (le pilier le plus couvert par son ministère ou son organisation) à partir des données des plans d'actions régionaux. (voir annexe 6 : les chefs de files des composantes).
- ▶ Un séminaire national a été organisé à Tunis au siège de l'UTAP le 30 décembre 2021 au cours duquel les membres du comité national de pilotage ont présenté le Plan d'Action National de l'agriculture familiale.



Séminaire national pour la validation du PAN au siège de l'UTAP (30 Décembre 2021)

- ▶ Les membres du comité de rédaction en charge de la finalisation du PAN de l'agriculture familiale ont repris les composantes selon les recommandations du séminaire national du 30 Décembre 2021.

LE PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'AGRICULTURE FAMILIALE TUNISIE 2022 - 2030



Département des
Relations Agricoles pour
L'AGRICULTURE
FAMILIALE
2019-2028

Composante 1.

Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

Composante 2.

Soutenir les jeunes pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale ainsi que de la pêche

Composante 3.

Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales

Composante 4.

renforcement des capacités des organisations et des agricultrices et agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural

Composante 7.

Renforcement de la multidimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des systèmes alimentaires qui préservent et valorisent les ressources naturelles, la biodiversité, les paysages et la culture.

Composante 6.

Une agriculture familiale durable et des systèmes alimentaires résilients face au climat

Composante 5.

Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agricultrices et des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux



Décennie des Nations Unies pour

**L'AGRICULTURE
FAMILIALE**

2019-2028



Composante 1:
**Développer un
environnement politique
qui favorise le renforcement
de l'agriculture familiale.**

La performance économique de l'agriculture familiale et sa viabilité à long terme sont davantage influencées par les conditions générales de l'environnement dans lequel elle opère. L'environnement général représente le cadre juridique et réglementaire, la conjoncture économique, le contexte sociologique, l'infrastructure, les évolutions techniques et technologiques, etc. L'Etat, à travers sa politique publique, est un acteur important dans la création d'un environnement propice au développement durable de l'AF.

Le renforcement de l'environnement politique en faveur de l'agriculture familiale traite de questions systémiques telles que l'amélioration de la production et de la disponibilité des données, le renforcement de la cohérence politique et institutionnelle, l'encouragement des partenariats multipartites et le renforcement des capacités (ODD 17) ainsi que la promotion d'une meilleure gouvernance, plus transparente, le renforcement des institutions et la promotion de lois et politiques qui favorisent le développement durable, la paix et la sécurité (ODD 16). Cela devrait également permettre d'harmoniser les stratégies et plans globaux de développement au niveau national grâce à des politiques sectorielles qui ciblent en particulier les couches parmi les plus vulnérables de la société, avec des effets positifs sur l'éradication de la pauvreté et de la faim (ODD 1 et 2). (FAO et FIDA, 2017).



Composante 1. Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale.

Résultats	Produits	Activités	Principaux acteurs	Programmes Projets en cours Donateurs
1.1. Mise à la disposition des décideurs de données au niveau local, régional et national sur les multiples aspects de la performance de l'agriculture familiale afin d'éclairer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques à tous les niveaux	1.1.A. Un programme de collecte de données et de recherche inclusive comprenant l'évaluation des dimensions multiples de l'agriculture familiale en vue d'appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques bien ciblées pour l'agriculture familiale est mis en place.	<p>1.1.1. Conduire des Enquêtes complémentaires au recensement général agricole (RGA) pour la collecte de données micro-économiques : pluriactivité, revenus, emplois, durabilité ressources naturelles, etc.</p> <p>1.1.2. Diffuser les données du recensement général agricole (RGA) selon les dimensions genre et âge pour toutes les données socioéconomiques.</p> <p>1.1.3. Réaliser une typologie des exploitations agricoles familiales dans les différents agrosystèmes fondée sur l'approche systémique (système exploitation-famille et non pas système de production) sur la base des résultats du RGA et d'enquêtes complémentaires</p>	<p>MARHP : 2022 démarrage du premier recensement général de l'agriculture en Tunisie.</p> <p>UTAP</p>	<p>BM et budget de l'Etat</p> <p>Projet TCP/TUN 3704 (FAO, AVFA)</p>

	<p>1.1.B Un observatoire national et une base de données dynamique sur la diversité de l'AF et ses transformations à travers une cartographie des systèmes d'information existants chez tous les acteurs publics et privés et de recherche produisant des données est mise en place et accessibles à toutes les parties prenantes.</p>	<p>1.1.4. Lancer un programme pour l'identification d'une batterie d'indicateurs technico-économique, environnementaux et institutionnels spécifiques à l'AF pour évaluer les différents projets et programmes de développement rural pour mieux orienter les politiques de développement</p> <p>1.1.5. Assurer les synergies entre systèmes d'information à travers une meilleure collaboration entre les différents acteurs possibles.</p> <p>1.1.6. Assurer le partage des données et l'accès équitables au système d'information dédié à l'AF pour tous les usagers (administration, profession, recherche, société civile, etc.)</p>		
<p>1.2. Amélioration de l'engagement politique et financier pour appuyer les divers éléments que l'agriculture familiale apporte au développement durable à différents niveaux</p>	<p>1.2.A. Un plaidoyer visant à améliorer la compréhension des différents acteurs sur les questions liées à l'agriculture familiale est conduit par la coalition nationale sur l'agriculture familiale.</p>	<p>1.2.1 Création et/ou consolidation d'une coalition nationale apolitique regroupant les organisations professionnelles agricoles et non agricoles, les intellectuels, scientifiques, chercheurs, les associations, les consommateurs pour défendre les droits des familles tunisiennes vivant dans les zones rurales à vivre dignement.</p> <p>1.2.2 Organiser une vaste campagne de communication pour un plaidoyer structuré et permanent sur les enjeux socio-économiques en rapport avec l'AF et son rôle dans le développement des zones rurales, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois pour les jeunes et les femmes (en termes de parité et d'accès aux postes de décision) etc.</p> <p>1.2.3. Conduire des campagnes de sensibilisation sur le rôle de l'AF dans la valorisation et l'entretien du patrimoine culturel et biologique, la contribution au développement territorial, notamment dans les zones forestières et frontalières (rôle sécuritaire)</p>		

<p>1.2.B. Un engagement politique et financier permanent, significatif, cohérent et actif est matérialisé dans les plans quinquennaux de développement.</p>	<p>1.24. Améliorer l'environnement économique en équilibrant les rapports entre les agricultrices/agriculteurs familiaux et les consommateurs à travers des rapports de prix plus équilibrés</p> <p>1.25. Elaborer une stratégie nationale pour promouvoir un système alimentaire durable sain et équitable ; la consommation d'aliments issus de l'agriculture familiale en insistant sur leurs rôle dans la conservation de la biodiversité</p> <p>1.26. La coalition nationale pour l'AF exerce des pressions pour l'allocation de moyens conséquents en faveur des agriculteurs familiaux dans la loi de finance</p> <p>1.27. Créé le Conseil consultatif de l'agriculture familiale dont la mission est l'approbation de la stratégie nationale de la promotion de l'AF et le suivi de son exécution (assurer la participation de représentants élus de l'AF, femmes et jeunes et des Associations agissant dans le domaine)</p> <p>1.28. Institutionnalisation du plan d'action national et son intégration dans la planification nationale (Plan triennal et plan quinquennal)</p> <p>1.29. Identifier les bonnes pratiques nationales et internationales et capitalisation sur les différentes actions pilotes menées par les différents partenaires de développement en faveur du développement territorial et de la promotion de la petite agriculture.</p>	<p>MARHP UTAP MEQ MS MT ME MC MTC MAS MEP MENV MI Banques Société Civile</p>	
---	---	--	--

<p>1.3. Gouvernance inclusive et efficace pour améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques axées sur l'agriculture familiale.</p>	<p>1.3.A. De nouveaux modèles d'encadrement de l'Agriculture Familiale sont mis en place</p>	<p>1.3.1 Meilleur ciblage des bénéficiaires selon des critères de performance afin de mieux orienter les subventions</p> <p>1.3.2 Créer des espaces regroupant toutes les structures et institutions d'appui à l'agriculture et notamment à l'agriculture familiale dans les grandes agglomérations rurales à dominantes AF</p>		
	<p>1.3.B. Les structures d'appui à l'agriculture familiale sont renforcées</p>	<p>1.3.3 Moderniser et renforcer les structures d'appui, ceux du MARHP et des autres structures publiques intervenant dans le monde rural, afin de tenir compte des problèmes et spécificités de la petite agriculture</p> <p>1.3.4. Améliorer l'accès aux services de base et développer les capacités dans les zones rurales pour en faire des agents du changement</p> <p>1.3.5. Créer des mécanismes adéquats pour fédérer les canaux de la coopération internationale et garantir la synergie entre les différents projets de développement cofinancés.</p>		

<p>14. Accroître la cohérence et l'intégration entre les politiques et les législations liées à l'agriculture familiale</p>	<p>14. A. L'agriculture familiale est reconnue et une politique adaptée à sa logique productive est mise en place</p>	<p>14.1 Elaborer une vision plus large de développement durable, inclusif et dans une approche territoriale</p> <p>14.2 Définir un statut clair et adéquat dans la législation et les textes réglementaires des différents types d'agriculture, familiale et autres, Un cadre juridico-institutionnel et de politique publique adapté à sa nature et à sa logique productive</p>		
	<p>14.B. Les mécanismes réglementaires des OPA sont diversifiés pour un meilleur fonctionnement et accès aux ressources naturelles et aux marchés</p>	<p>14.3 Développer les mécanismes réglementaires et opérationnels pour une meilleure gestion des ressources naturelles sur la base de la formalisation des droits et devoirs des organisations d'agriculteurs familiaux</p> <p>14.4 Diversifier l'offre d'alternatives juridiques pertinentes pour le développement du tissu organisationnel des agriculteurs membres de la famille (les associations, les coopératives et les réseaux d'entreprises, etc) permettant l'innovation, la production et la commercialisation.</p> <p>14.5 Favoriser l'accès aux marchés et aux achats public pour les OPA d'AF (valorisation des ressources naturelles / et l'approvisionnement des cantines scolaires et universitaires de proximité).</p>		
	<p>14C. Un mécanisme de suivi du PAN est mis en place</p>	<p>14.6 Assurer un suivi systématique du plan d'action national de l'AF, de tous les projets de développement agricoles et non agricoles ciblant les zones rurales et l'AF en particulier : Une évaluation d'impact doit être exigée par le conseil national et la coalition.</p>		



Composante 2:
**Soutenir les jeunes
pour assurer la durabilité
de l'agriculture familiale
ainsi que de la pêche**

Le manque voir l'absence des infrastructures de base, des conditions de vie adéquates en milieu rural associées à la faible rentabilité financière de l'agriculture familiale n'ont pas encouragé les jeunes filles et garçons à s'investir dans ce type d'agriculture et qui ont dû quitter le milieu rural pour chercher une vie meilleure dans les villes ou ailleurs (émigration régulière et non régulière).

En investissant dans l'autonomisation des jeunes ruraux et en leur offrant des perspectives, la Tunisie devrait pouvoir favoriser simultanément les approches en matière d'éducation (ODD 4), d'emploi décent, de croissance économique inclusive (ODD 8) et d'éradication de la pauvreté (ODD 1). Les résultats recourent plusieurs ODD et visent les trois dimensions de la durabilité. À moyen et long terme, le fait de garder les jeunes dans les zones rurales du pays en leur offrant de meilleures conditions de vie et en élargissant leurs perspectives réduit également les migrations intérieures et surtout celles illégales vers les pays Européens (ODD 16). (FAO et FIDA, 2017)



Composante 2 : Soutenir les jeunes pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale ainsi que de la pêche

Résultats	Produits	Activités	Principaux acteurs	Programmes Projets en cours Donateurs
2.1. Engagement fort des jeunes filles et garçons dans une agriculture familiale attractive, innovante et diversifiée avec accès aux processus de prise de décision pour le changement économique et social du milieu rural.	2.1.A. Le cadre de vie en milieu rural est amélioré et retient les jeunes filles et garçons dans l'agriculture familiale	<p>2.1.1 Améliorer les infrastructures de bases : eau potable, électricité, routes, pistes agricoles, quais et ports de pêche, services de santé et d'éducation, télécommunications ainsi que les services de transport pour les élèves et les citoyens en général.</p> <p>2.1.2. Diversifier les activités économiques dans les zones rurales et développer des activités génératrices de revenus pour les jeunes en vue d'accompagner leur intégration dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.3. Développer des campagnes de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'engagement des jeunes dans l'agriculture familiale.</p>	<p>ME MARHP MS ME MT MEFP MFEPA MAS UTAP UNFT UTSS Société Civile Privé Banques MDEAF</p>	<p>Plusieurs programmes de coopérations sont en cours dans les régions</p> <p>Projet «Barbarine en Tunisie» à Sidi Bouzid</p>
	2.1.B. Existence et mise en place de politiques publiques incitant les jeunes à s'engager dans l'agriculture familiale et ouvrant de nouvelles perspectives pour tirer profit des multiples fonctions de l'agriculture familiale	<p>2.1.4. Intégrer l'agriculture et notamment l'agriculture familiale dans les programmes d'éducation pour encourager les jeunes à s'engager dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.5. Développer dans les centres de formation professionnelle agricole, de pêche et d'autres secteurs du développement rural des programmes de formation innovants et attractifs pour les jeunes filles et garçons.</p> <p>2.1.6. Accompagner les jeunes filles et garçons en formation professionnelle à élaborer et mettre en œuvre des projets dans le milieu rural et dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.7. Promouvoir le développement des mesures incitatives à l'investissement qui autonomisent les jeunes agriculteurs et agricultrices et les autres jeunes entrepreneurs en milieu rural.</p>		

	<p>2.1C. Existence de mécanismes inclusifs incitant les jeunes à prendre part aux décisions dans leurs organisations rurales et dans les politiques publiques.</p>	<p>2.1.8. Promouvoir la participation et le rôle de leadership des jeunes filles et garçons dans les différentes organisations (OPA, Associations, municipalités, conseils de gestion des terres collectives, etc.) et dans l'élaboration des politiques et des programmes de développement.</p> <p>2.1.9. Promouvoir le partage des connaissances à différents niveaux sur les politiques publiques réussies qui soutiennent et encouragent les jeunes agriculteurs et agricultrices.</p>		
<p>2.2. Amélioration de l'accès de la prochaine génération d'agriculteurs et d'agricultrices familiaux aux ressources naturelles, aux moyens de production, à l'éducation, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.</p>	<p>2.2.A. Limitation du morcellement des terres agricoles et des pêcheries en mer</p>	<p>2.2.1 Faciliter et encourager les transactions des terres agricoles, des pêcheries fixes en mer des parents aux enfants.</p> <p>2.2.2. Mettre en place une législation pour la création de sociétés familiales agricoles ou de pêche pour assurer la durabilité des unités de production et limiter le morcellement du foncier.</p> <p>2.2.3. Mettre en place une législation pour limiter le morcellement des terres agricoles par l'héritage.</p> <p>2.2.4 Encourager et faciliter l'achat des parts des héritages par un héritier pour appliquer la loi et éviter le morcellement.</p>		

<p>2.2.B. Existence et mise en place de politiques publiques qui améliorent l'accès des jeunes agricultrices et agriculteurs familiaux aux ressources naturelles et renforcent la sécurité de leurs droits fonciers.</p>	<p>2.2.5. Lancer un programme d'apurement foncier et de partage des terres collectives et faciliter l'accès au foncier aux jeunes filles et garçons.</p> <p>2.2.6 Encourager les jeunes filles et garçons ayants droits aux terres collectives des parcours à développer des projets innovants de pastoralisme, agro pastoralisme et d'accéder aux ressources pastorales.</p> <p>2.2.7. Favoriser les jeunes filles et garçons diplômés de l'enseignement supérieur et fils et filles d'agriculteurs diplômés des centres de formation professionnelle agricole à bénéficier des terres domaniales.</p>			
<p>2.2.C. Existence et mise en place de mesures politiques qui facilitent l'accès aux biens agricoles, aux services financiers et aux marchés pour les jeunes</p>	<p>2.2.8. Faciliter l'accès aux crédits agricoles pour les jeunes filles et garçons et notamment aux crédits fonciers.</p> <p>2.2.9. Inciter les jeunes agriculteurs à accéder aux moyens de production matériels et immatériels (également liés à l'agroécologie et à l'économie sociale et solidaire), aux nouvelles technologies adaptables et aux marchés rémunérateurs.</p> <p>2.2.10. Promouvoir le développement et la disponibilité de services financiers inclusifs adaptés aux besoins des jeunes agricultrices et agriculteurs familiaux.</p>			

<p>2.3. Amélioration du rapprochement des services agricoles et de l'appui aux jeunes agricultrices et agriculteurs familiaux dans les secteurs de l'agriculture, la pêche et la foresterie.</p>	<p>2.3.A. Existence de services de proximité innovants et attractifs d'information, de formation et de vulgarisation pour les jeunes agricultrices, agriculteurs et pêcheurs</p>	<p>2.3.1. Fournir un accès facile aux connaissances, aux informations, à la vulgarisation agricole et à la formation aux jeunes agricultrices et agriculteurs dans les zones rurales et périurbaines via la création d'une plateforme régionale.</p> <p>2.3.2. Développer des programmes d'information et de vulgarisation ciblés à travers des caravanes mobiles dans les zones rurales.</p> <p>2.3.3. Installer dans des agglomérations rurales des guichets uniques pour faciliter aux jeunes la préparation de leurs dossiers de projets, de crédits, etc.</p> <p>2.3.4. Appuyer les jeunes pour la création et la consolidation des sociétés de services agricoles pour servir les jeunes agricultrices et agriculteurs</p>		
	<p>2.3.B. Assurer le transfert des savoirs et des savoir-faire entre générations ainsi que le transfert des technologies et des innovations</p>	<p>2.3.5. Inventaire des savoirs et des savoir-faire pouvant jouer un rôle dans le développement et la résilience de l'agriculture familiale face au climat,</p> <p>2.3.6. Inventaire des technologies, des biotechnologies et des pratiques agroécologiques pouvant jouer un rôle dans le développement et la résilience de l'agriculture familiale face au climat,</p> <p>2.3.7. Développer un guide des savoirs, savoir-faire, des technologies, des biotechnologies et des pratiques agroécologiques et le mettre à la disposition des associations, des OPA et des jeunes agricultrices et agriculteurs familiaux.</p>		



Composante 3:

**Promouvoir l'égalité des sexes
dans l'agriculture familiale
et le rôle de leadership des
femmes rurales**

Plus de 70% des activités agricoles sont effectuées par les femmes dans l'exploitation de la famille ou en tant qu'ouvrières dans d'autres exploitations. Toutefois, il ressort des études que les femmes ont un accès plus limité que les hommes aux moyens de production, aux intrants et aux services agricoles et aux organisations professionnelles agricoles. En améliorant l'accès des femmes aux ressources et aux moyens de production et en renforçant leurs capacités à s'organiser, la situation de l'agriculture familiale et du milieu rural en général accuserait un changement avec amélioration de la production agricole avec amélioration et diversification des revenus.

Le rôle fondamental des femmes pour parvenir au développement durable est défini dans le Programme 2030 avec des objectifs en matière de parité hommes-femmes dans presque tous les ODD. En travaillant sur ce pilier, la Tunisie va favoriser des approches intégrées propices à l'atteinte de l'ODD 5 (égalité entre les sexes), de l'ODD 1 (pas de pauvreté, en ciblant particulièrement l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources de production), de l'ODD 2 (Faim «Zéro», en ciblant particulièrement l'augmentation de la productivité et des revenus des femmes en milieu rural pour aboutir à de multiples avantages sur la réduction de la faim et de la malnutrition), de l'ODD 10 (inégalités réduites) et de l'ODD 16 (réduction des conflits et de l'instabilité). Comblar l'écart entre les sexes dans l'accès aux services et aux ressources en milieu rural permettra également d'améliorer les résultats en matière de santé (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'eau et d'assainissement (ODD 6), d'énergie propre et abordable (ODD 7). En renforçant les organisations de femmes en milieu rural et leur impact sur la vie publique, il sera possible de révéler leur plein potentiel au niveau de la sécurité alimentaire, de la résilience et du bien-être, et de les faire apparaître comme les acteurs clés de la transformation vers des systèmes alimentaires inclusifs plus durables et plus résistants aux changements climatiques (et donc de contribuer aux ODD 11, 12, 13, 14, 15). (FAO et FIDA, 2017)



Composante 3 - Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales

Résultat	Produit	Actions	Principaux acteurs	Programmes Projets en cours Donateurs
3.1. Engagement amélioré et actif des femmes rurales dans l'agriculture familiale et l'économie rurale.	3.1.A. Existence et mise en place de politiques publiques qui encouragent à l'engagement des femmes dans l'agriculture familiale, leur rôle de leadership, en leur offrant diverses perspectives le long de la chaîne d'approvisionnement pour tirer profit des fonctions multiples de l'agriculture familiale.	<p>3.1.1. Promouvoir des synergies dans les politiques, les législations et les programmes pour une 'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes dans une agriculture familiale mieux organisée,</p> <p>3.1.2. Examiner, mettre en œuvre et suivre les politiques et les législations pour garantir l'égalité des chances dans l'agriculture familiale en tenant compte des capacités, des besoins spécifiques et des aspirations des femmes rurales.</p> <p>3.1.3. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et de vulgarisation spécifiques aux femmes qui favorisent la diversification de l'économie rurale et créent des emplois ruraux et des revenus décents tout en ouvrant les perspectives pour les agricultrices.</p> <p>3.1.4. Former, accompagner et encadrer les femmes pour accéder aux sphères de prise de décisions des différentes organisations rurales</p>	<p>MARHP MFEP MDEAF MAS UTAP UNFT UTAP UTSS Banques Société civile</p>	<p>Plusieurs programmes de coopérations sont en cours dans les régions</p> <p>Programme IRADA</p>
	3.1.B. Renforcement des capacités des femmes et de leurs organisations pour la conservation dynamique des semences locales, de valorisation des produits de terroir et des savoir-locaux	<p>3.1.5. Inventaire, capitalisation et partage des savoirs locaux des femmes dans les différents agrosystèmes de l'agriculture familiale</p> <p>3.1.6. Inventaires, capitalisation et échange des semences locales à travers des réseaux associatifs</p> <p>3.1.7. Inventaire, capitalisation et partage des bonnes pratiques en matière de valorisation des produits de terroirs par les femmes</p>		

<p>3.2. Amélioration de l'accès des femmes engagées dans l'agriculture familiale aux ressources naturelles, aux moyens de (re-) production, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.</p>	<p>3.2.A. Définition et mise en œuvre de politiques globales et orientées visant à améliorer l'accès des femmes aux ressources naturelles, le contrôle de ces ressources et à sécuriser leurs droits fonciers</p>	<p>3.2.1. Appuyer les agricultrices et leurs OPA pour un meilleur accès et contrôle des ressources : pastorales, forestières notamment les PFNL, pêche notamment les palourdes et autres, eau notamment dans les PPI et les oasis, etc.</p> <p>3.2.2 Appuyer les agricultrices et leurs OPA pour exercer leurs droits à l'accès au foncier : partage d'héritage, partage des terres collectives, affectation des terres domaniales aux bénéficiaires.</p> <p>3.2.3. Mettre en avant des mesures spécifiques qui améliorent l'accès des femmes au foncier : héritage, terres collectives, terres domaniales, PPI, etc.</p> <p>3.2.4 Lancer des campagnes d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les droits des femmes aux ressources naturelles et au foncier hérité, aux terres collectives et aux terres domaniales.</p> <p>3.2.5. Appuyer et accompagner les femmes qui souhaitent acheter les autres parts du foncier hérités surtout que ce sont souvent les femmes qui ne quittent pas le milieu rural</p>		
	<p>3.2.B. Existence et mise en place de mesures politiques qui facilitent l'accès aux biens de production, aux services financiers et aux marchés pour les femmes</p>	<p>3.2.6. Promouvoir le développement d'outils politiques visant à soutenir l'accès des agricultrices aux biens de production, à des technologies, à des informations et à des infrastructures.</p> <p>3.2.7. Promouvoir le développement et la disponibilité des services financiers adaptés aux besoins des femmes dans l'agriculture familiale.</p> <p>3.2.8. Développer avec les femmes et leurs OPA des systèmes de commercialisation en ligne avec amélioration des produits, de l'emballage et de l'étiquetage.</p> <p>3.2.9. Produire et diffuser un guide sur les droits des femmes, les opportunités, les programmes et les services offerts par les différents ministères et partenaires de développement.</p>		

3.3. Renforcement des capacités des femmes agricultrices pour l'adhésion dans des organisations professionnelles agricoles et de créer leurs propres organisations professionnelles agricoles	3.3.A. Existence de programmes de renforcement des capacités visant à consolider les OPA et l'adhésion des femmes dans les OPA existantes ou d'en créer d'autres spécifiques à leurs besoins	3.3.1. Renforcer les capacités techniques et managériales des OPA 3.3.2 Encourager et accompagner les femmes agricultrices pour accéder aux sphères de prises de décisions des OPA, 3.3.3 Encourager et accompagner les femmes agricultrices pour s'organiser dans des OPA de femmes spécifiques à leurs besoins.		
	3.3.B. Existence de programmes de développement des capacités visant à autonomiser les femmes et leurs organisations afin de renforcer leurs compétences en plaidoyer et leadership	3.3.4. Fournir des outils d'apprentissage spécifiques et former les femmes rurales au leadership et à la participation politique (également par le biais d'échanges directs) 3.3.5. Renforcer la participation et le rôle de leadership des femmes dans les organisations d'agriculteurs familiaux, les communautés rurales ainsi que dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques 3.3.6. Appui à l'adhésion des femmes aux Unions locales et régionales de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche et d'accéder aux sphères de prises de décisions		
34. Réduction de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans l'agriculture familiale et les zones rurales	34.A. Mise en œuvre de politiques, de programmes et d'institutions visant à prévenir, dénoncer, protéger et permettre l'éradication de la violence à l'encontre des femmes.	34.1. Produire des informations, des données statistiques et des études sur la violence à l'encontre des femmes rurales. 34.2. Promouvoir des politiques et des programmes et mettre en place des institutions pour prévenir, protéger et aider les femmes et les filles en milieu rural contre toutes les formes de discrimination et de violence. 34.3. Développer les capacités des femmes et des filles en milieu rural et de leurs organisations au sujet de leurs droits économiques, sociaux et politiques.		

	34.B. Existence de guide sur toutes les formes de violence à l'égard de femmes en milieu rural et les moyens de contrôle et de défense	344. Élaborer des campagnes de communication et de sensibilisation sur le guide à travers tous les outils dont les radios locales, radio El-Fallah de l'UTAP, les théâtres dans les établissements scolaires ; les OPA, etc. 34.5. Sensibiliser les partenaires pour intégrer dans les projets de développement une composante lutte contre la violence à l'égard des femmes en milieu rural et valorisation du guide		
3.5. Amélioration des connaissances des expériences réussies de femmes étant parvenues à un changement politique, social, culturel et économique positif en faveur de l'égalité des sexes dans l'agriculture et en milieu rural	3.5.A. Mise à disposition d'un inventaire et d'une capitalisation et échange des expériences réussies, des innovations sociales et des bonnes pratiques des femmes dans l'agriculture familiale et le milieu rural en général	3.5.1. Créer une plateforme des expériences réussies, des innovations sociales et des bonnes pratiques des femmes dans l'agriculture familiale et dans le milieu rural 3.5.2. Développer des programmes de partage des expériences réussies, des innovations sociales et des bonnes pratiques des femmes dans l'agriculture familiale et le milieu rural (FFS) 3.5.3. Appuyer les agricultrices et leurs OPA à dupliquer les expériences réussies, des innovations sociales et des bonnes pratiques des femmes dans l'agriculture familiale et le milieu rural		
	3.5.B. Mise à disposition des femmes et des organisations professionnelles agricoles et société civile des technologies de production et de valorisation des produits et des technologies de l'information et de communication	3.54. Inventaire des technologies pouvant servir à l'agriculture familiale et notamment aux femmes (surtout celles pouvant réduire la corvée des femmes) 3.5.5. Inventaire des fiches de projets pouvant être dupliqués par et pour les femmes et les jeunes agricultrices 3.5.6. Appuyer les femmes et leurs OPA à adopter les technologies et à dupliquer les fiches de leurs projets (FFS)		



Composante 4:
**Renforcer les organisations
et les capacités des
agriculteurs familiaux à
générer des connaissances,
à représenter les exploitants
et à fournir des services
inclusifs dans le continuum
urbain-rural**

La décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale devra être l'occasion de souligner le rôle important que jouent les organisations professionnelles, et la société civile dans l'inclusion de l'agriculture familiale dans la sphère économique et sociale à l'échelle nationale. Dans le plan d'action national de l'Agriculture Familiale, le pilier 4 traite la contribution des organisations des agriculteurs.

Les organisations qui rassemblent les agriculteurs familiaux sont le socle des sociétés rurales dynamiques et inclusives. Il est donc d'une importance capitale de reconnaître leur rôle et de prendre des mesures propres à stimuler le développement de ces organisations à tous les niveaux et de renforcer celles déjà existantes, d'améliorer leur capacité à promouvoir et à articuler de nouveaux services dans de nombreux domaines différents en fonction de leurs points de vue et des demandes des membres.

Lorsqu'elles s'organisent en réseaux formels ou informels, en associations d'agriculteurs, en coopératives agricoles ou sous forme de mouvements sociaux, les exploitations familiales ont davantage pris sur leur situation et obtiennent de meilleurs résultats, qui s'inscrivent davantage dans la durée. Les organisations fortes et bien établies d'exploitations familiales peuvent contribuer au changement politique en reliant les solutions locales aux objectifs nationaux et mondiaux et sont en mesure de répondre à des défis tels que le changement climatique. Ces organisations jouent un rôle de catalyseur dans l'amélioration des possibilités d'accès des exploitations familiales à leurs droits, aux ressources agricoles, aux services publics, aux marchés et aux politiques.

Comme indiqué dans plusieurs cibles des ODD (en particulier sous les ODD 1, 2, 5 et 11), en renforçant les capacités des acteurs ruraux, en particulier des agricultrices et agriculteurs familiaux, des femmes et des jeunes en milieu rural, la Tunisie peut débloquer le potentiel de ces acteurs et leur permettre de contribuer pleinement au bien-être et à la résilience de leurs communautés tout en participant au développement national et à la croissance économique. En facilitant l'organisation et la coordination de l'agriculture familiale, la Tunisie sera en capacité d'offrir des services inclusifs, adaptés et améliorés aux agricultrices et agriculteurs familiaux et aux communautés rurales, ce qui contribue à la réalisation des ODD 4, 6, 7 et 10. Lorsqu'elles sont renforcées, les organisations professionnelles agricoles sont mieux à même de sensibiliser et d'influencer la prise de décisions plus réactives, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux ainsi que d'améliorer l'accès à l'information et aux connaissances (ODD 16) tout en proposant des partenariats multipartites inclusifs pour améliorer le renforcement des capacités (ODD 17) en accordant un aspect d'égalité des sexes en particulier en ce qui concerne les organisations de femmes (ODD 5). (FAO et FIDA, 2017)



Composante 4 : renforcement des capacités des organisations et des agricultrices et agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural :

Résultat	Produit	Actions	Principaux acteurs	Programmes Projets en cours Donateurs
4.1. Les capacités de gouvernance et notamment en Économie Sociale et Solidaire (ESS) des organisations des agricultrices et des agriculteurs familiaux (agriculture, pêche, foresterie, élevage, etc.) pour mieux servir leurs membres et leurs communautés sont renforcées.	4.1.A. Mise à disposition de programmes de renforcement des compétences organisationnelles et managériales et notamment d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) des agricultrices et des agriculteurs familiaux et de leurs organisations aux niveaux local, régional et national.	<p>4.1.1. Mettre en place un programme national de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles pour mieux servir l'agriculture familiale et les agricultrices et les agriculteurs familiaux.</p> <p>4.1.2. Encourager les agricultrices et les agriculteurs familiaux dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, le pastoralisme, la pêche et la foresterie à s'organiser dans des OPA.</p> <p>4.1.3. Réviser le cadre législatif et réglementaire des OPA notamment les GDA et les SMSA.</p> <p>4.1.4. Encadrer et accompagner les OPA pour accéder aux financements.</p> <p>4.1.5. Renforcer les mécanismes existants de réseautage pour élargir le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les OPA.</p> <p>4.1.6. Améliorer le dialogue entre les OPA et les membres d'une part et entre les OPA et les acteurs de développement régionaux, nationaux et internationaux pour mieux servir leurs communautés.</p>	MARHP MAS Banques UTAP UNFT UTSS Société Civile	Plusieurs programmes de coopérations sont en cours dans les régions MEFP: Projet de l'ESS (30 millions de dinar sur 3 ans)
	4.1.B. Développement des programmes d'Économie Sociale et Solidaire pour promouvoir l'Agriculture Familiale et diversifier les revenus en milieu rural	<p>4.1.7. Mettre en place un programme national de renforcement des capacités des organisations professionnelles pour développer des programmes d'Économie Sociale et Solidaire.</p> <p>4.1.8. Mettre en application les lois relatives à l'ESS.</p> <p>4.1.9. Encadrer et accompagner les OPA pour développer des projets dans l'agriculture familiale et le de développement local et mobilier des ressources pour l'ESS.</p>		

	<p>4.1.C. Renforcement des capacités des agricultrices et des agriculteurs familiaux et de leurs organisations en faveur d'une production durable, adaptée et d'une gouvernance responsable des ressources naturelles.</p>	<p>4.1.10 Mettre en place des programmes de formation aux élèves, aux agricultrices et aux agriculteurs pour une gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>4.1.11. Sensibiliser les communautés rurales et leurs organisations sur l'importance de la conservation des ressources naturelles pour la durabilité de l'agriculture familiale et de leur bien-être</p> <p>4.1.12 Préparer et diffuser les outils de sensibilisation sur la conservation des ressources naturelles (flyers et des fiches techniques pour chaque région et selon les spécificités de chaque territoire)</p> <p>4.1.13 Préparer avec les communautés et leurs organisations des plans de gestion durable des ressources naturelles qui assurent la durabilité de l'AF et des paysages en milieu rural.</p>		
<p>4.2. Amélioration des capacités en matière de communication, de TIC et diffusion des messages sur l'agriculture familiale, les produits de terroir et des paysages en milieu rural</p>	<p>4.2.A. Développement de services inclusifs de communication rurale à l'appui des politiques et programmes d'agriculture familiale</p>	<p>4.2.1 Développer des programmes de formation en matière de TIC pour les OPA</p> <p>4.2.2 Développer des programmes de formation pour les médias sur l'agriculture familiale, les produits de terroir, les systèmes alimentaires sains et les paysages en milieu rural.</p> <p>4.2.3 Développer des partenariats entre les médias et les OPA pour informer le grand public sur les produits de l'agriculture et les divers services fournis par le milieu rural</p>		
	<p>4.2.B. Amélioration de la communication, des capacités en matière de TIC et des aptitudes de partage du savoir.</p>	<p>4.2.4 Fournir l'appui technique aux organisations paysannes et aux structures professionnelles et de développement pour dispenser des services d'information et de communication dédiés à l'agriculture familiale.</p> <p>4.2.5 Mettre en place une plateforme de communication pour la commercialisation des produits de terroirs et des autres services du milieu rural pour chaque région selon sa spécificité.</p>		



Composante 5:
Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agricultrices et des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.

Marquée par des taux élevés de pauvreté et de chômage, la Tunisie doit repenser ses stratégies de développement. Les zones rurales enregistrent les taux les plus élevés avec un accroissement important pendant les trente dernières années, et plus accentués pendant les deux dernières années de COVID. Ces zones sont dominées par des agricultures familiales marginalisées et en difficultés. A travers la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale, et en se référant à son cinquième pilier, les politiques tunisiennes doivent se réfléchir vers une amélioration de l'inclusion socioéconomique, la résilience et le bien être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.

Lorsque les agriculteurs familiaux sont au centre des politiques et des interventions, les effets immédiats sont visibles sur plusieurs cibles interdépendantes des ODD, notamment: au niveau de l'éradication de la faim, de l'amélioration de la nutrition, de la réduction de la pauvreté (ODD 1 et 2), de l'égalité des sexes et de la réduction des inégalités (ODD 5 et 11), de la mise en place de modes de consommation et de production plus durables (ODD 12), de la résilience des communautés au climat et aux chocs (ODD 13), de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (ODD 14 et 15) et de la hausse des investissements dans l'agriculture (des moyens de mise en œuvre) propice à une croissance économique rapide et pérenne (ODD 8). Pour cette raison, les ODD reconnaissent le rôle fondamental des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes et des jeunes, et demandent à ce qu'ils aient accès à la terre et aux autres ressources productives pour réduire la pauvreté et améliorer leur productivité et leurs revenus. (FAO et FIDA, 2017)



10 ans des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale
2019-2028

Composante 5. Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agricultrices et des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.

Résultat	Produit	Actions	Principaux acteurs	Programmes Projets en cours Donateurs
5.1. Amélioration du niveau de vie et diversification et amélioration des revenus des ménages avec un meilleur accès à la protection sociale, aux services et aux biens publics pour les agricultrices et agriculteurs familiaux	5.1.A. Existence de systèmes de protection sociale fondés sur les droits humains qui améliorent la résilience des agricultrices et agriculteurs.	<p>5.1.1. Mettre en place un système spécifique et reconnu de protection sociale pour les agricultrices et les agriculteurs familiaux qui sera suivi, évalué et amélioré en cas de besoin.</p> <p>5.1.2. Faciliter et vulgariser les procédures d'adhésion et de paiement des cotisations dans les caisses de sécurité sociale.</p> <p>5.1.3. Encourager les agricultrices et les agriculteurs familiaux à adhérer dans les caisses de sécurité sociale.</p> <p>5.1.4. Encourager les jeunes et les agricultrices et agriculteurs familiaux à adhérer aux programmes d'économie sociale et solidaire.</p>	<p>MAS MFFEPA MARHP UTAP UNFT CTAMA UTSS ME MS MI MT MC BTS et autres Banques MF INNORPI UTICA</p>	<p>Plusieurs programmes de coopérations sont en cours dans les régions</p> <p>Programme IRADA</p> <p>Projet CROLET</p>
	5.1.B. Amélioration de l'accès des agriculteurs familiaux et de leurs communautés aux services de base, notamment aux services destinés aux enfants et à leur éducation.	<p>5.1.5. Assurer l'accès des agricultrices et des agriculteurs familiaux aux services de soins gratuits en cas de non adhésion à des systèmes de couverture sociale.</p> <p>5.1.6. Améliorer des interventions de protection sociale et spécifier leurs types pour mieux cibler les familles nécessiteuses en milieu rural.</p> <p>5.1.7. Promouvoir l'investissement dans le développement humain et la citoyenneté pour promouvoir le travail en milieu rural et l'adhésion aux caisses de protection sociale.</p>		<p>UNICEF PAM BM</p>

	5.1C. Assurer des conditions favorables et sécurisées de transport des ouvriers et ouvrières agricoles en milieu rural.	<p>5.17. Application du décret du gouvernement relatif au transport des ouvriers agricoles et notamment des femmes et des filles</p> <p>5.1.8. Appui logistique et financier aux privés et aux sociétés de services pour acquérir des véhicules adaptés au transport des ouvriers agricoles et notamment des femmes et des filles</p> <p>5.1.9. Renforcement des systèmes de contrôle du transport des ouvriers et ouvrières agricoles et des conditions de travail.</p>		
5.2. Amélioration de la résilience et de la viabilité économique des agricultrices et des agriculteurs familiaux et notamment des pêcheurs.	5.2.A. Renforcement des capacités des agricultrices et des agriculteurs familiaux pour améliorer et diversifier les productions	<p>5.2.1. Encourager les banques à créer des lignes de crédits pour financer l'agriculture familiale.</p> <p>5.2.2. Mettre en place des mécanismes adaptés et faciles d'accès pour financer l'agriculture familiale notamment les projets d'économie sociale et solidaire.</p> <p>5.2.3. Préparer et diffuser des fiches de projets bancables pour les agricultrices et les agriculteurs familiaux</p>		
	5.2.B. Mise en place de programmes pour assurer la rentabilité de l'agriculture familiale	<p>5.24. Renforcer les capacités managériales des OPA et des sociétés de services agricoles pour mieux servir l'amont (approvisionnement) et l'aval (valorisation et commercialisation) de l'agriculture familiale</p> <p>5.2.5. Améliorer les chaînes de valeurs de l'agriculture familiales pour créer des emplois sur place et améliorer les revenus des agricultrices et des agriculteurs familiaux</p> <p>5.2.6. Labelliser les produits de terroirs et leurs donner une valeur ajoutée</p>		

<p>5.3. Amélioration de l'accès des exploitations familiales aux marchés de proximité ou à des circuits courts en garantissant une participation accrue et une rémunération adéquate, et ouverture des perspectives génératrices de revenus, en particulier pour les jeunes filles, les garçons et les femmes.</p>	<p>5.3.A. Existence et mise en place d'interventions adaptées aux besoins des agriculteurs familiaux qui créent et favorisent les (nouveaux) marchés tout en garantissant un prix équitable, une demande continue et structurée à l'égard de leurs produits et en favorisant le lien direct avec le consommateur.</p>	<p>5.3.1. Renforcer les capacités de l'agriculture familiale pour produire et commercialiser sur place, dans les marchés de proximité et du producteur au consommateur (rural-urbain)</p> <p>5.3.2. Promouvoir les programmes d'approvisionnement des cantines scolaires à partir des produits de l'agriculture familiale pour une alimentation saine aux enfants</p> <p>5.3.3. Promouvoir les programmes de renforcement des capacités des agriculteurs et de leurs organisations au niveau des techniques traditionnelles de conservation des aliments dans les zones rurales et de valorisation des produits locaux par l'intermédiaire de la transformation agroalimentaire.</p>	<p>ONU GIZ</p>
	<p>5.3.B. Renforcement des capacités des agricultrices et des agriculteurs familiaux à diversifier leurs activités dans les exploitations et à l'extérieur en vue d'améliorer leurs revenus.</p>	<p>5.3.4. Appuyer les agricultrices et les agriculteurs familiaux à diversifier les productions agricoles et les activités non agricoles (transformation des produits agricoles, agrotourisme, produits forestiers non ligneux, pêche, etc.)</p> <p>5.3.5. Renforcer les capacités des OPA et de la société civile pour diffuser des informations sur l'agriculture familiale et pour promouvoir l'agro-écotourisme en zones rurales</p>	



Composante 6:
**Une agriculture familiale
durable et des systèmes
alimentaires résilients
face au climat.**

En Tunisie, l'agriculture familiale s'est transmise à travers des générations depuis plus de 2000 ans et même avant. De nos jours, cette agriculture est confrontée à plusieurs problèmes dont 1. La perte d'une biodiversité locale et adaptée au contexte édaphoclimatique du pays et son remplacement par des ressources génétiques importées et souvent non adaptées ou hybrides, 2. La perte du savoir-faire en matière de gestion de l'eau, du sol, de la biodiversité, de la fumure organique et des ravageurs et le recours aux fumures minérales et aux pesticides.

Mais le plus important défis de cette agriculture c'est le changement climatique. En effet, tous les rapports sur les changements climatiques s'accordent que le climat de la Tunisie sera plus chaud et plus sec ce qui va affecter négativement l'agriculture et l'élevage. Le secteur de la pêche et aussi l'agriculture sur le littoral de la Tunisie seront exposés à l'élévation du niveau de la mer et à l'augmentation de la salinité suite à l'intrusion des eaux marines dans les nappes.

Les effets des changements climatiques vont accentuer la désertification sous toutes ses formes ainsi que la perte de la biodiversité ce qui va réduire considérablement les productions agricoles si des mesures d'adaptation de l'agriculture et de la pêche aux changements climatiques ne sont pas prises d'urgence.

La composante 6 offre l'occasion d'aborder simultanément les effets du changement climatique (ODD 13), de favoriser la durabilité des systèmes alimentaires (ODD 2 et 12), d'améliorer la durabilité au niveau de la gestion et de l'utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques (ODD 14 et 15) pour exercer un impact sur l'ensemble des trois dimensions de la durabilité. (FAO et FIDA, 2017)

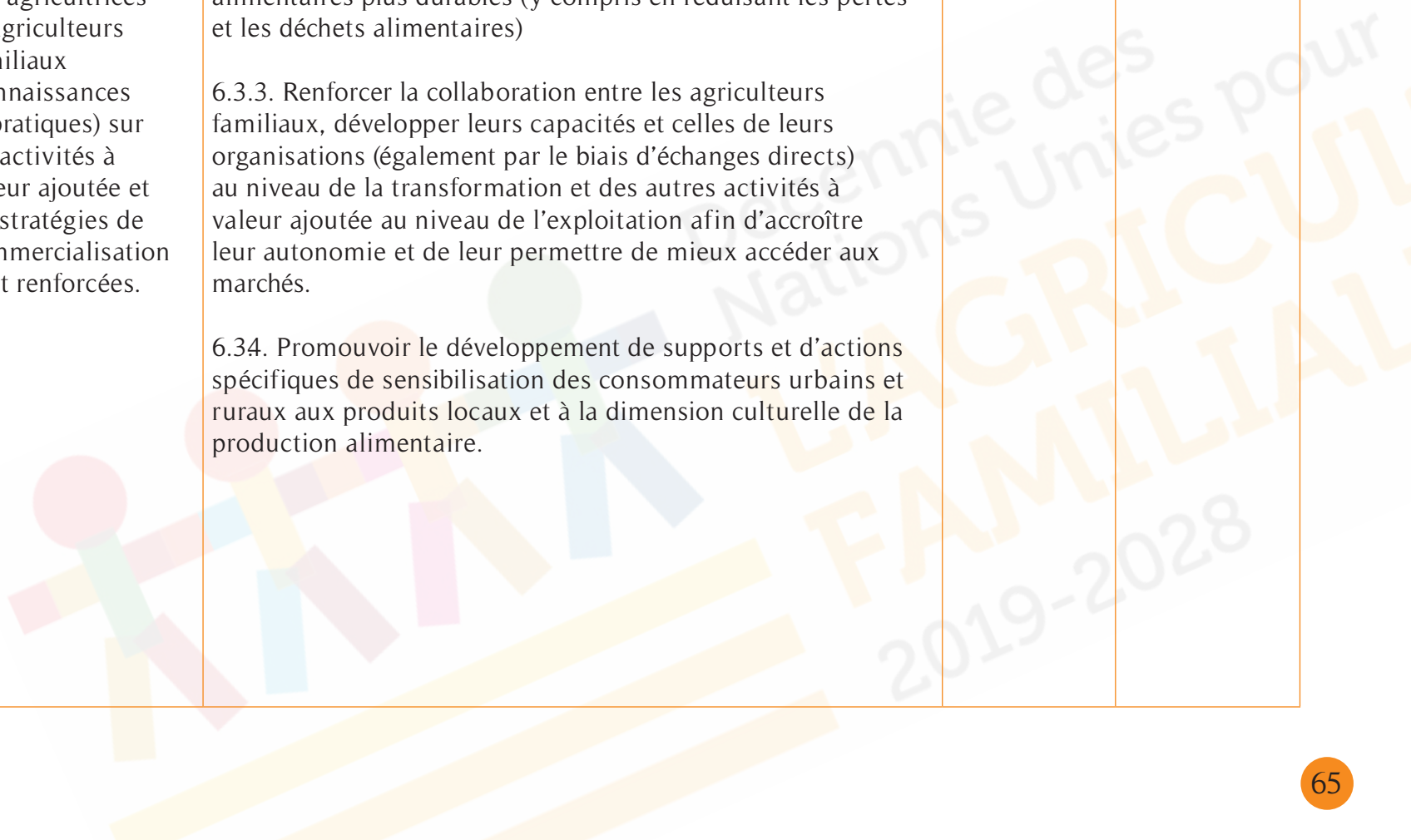


Composante 6. Une agriculture familiale durable et des systèmes alimentaires résilients face au climat.

Résultat	Produit	Activités	Principaux acteurs	Programmes Projets en cours Donateurs
6.1. Les agriculteurs et les agricultrices familiaux et leurs OPA sont mieux organisés et mieux outillés pour une gestion et une utilisation durables et responsables des ressources naturelles avec un meilleur accès aux biens et aux services de production.	6.1.A. Existence et mise en place de politiques publiques qui améliorent et sécurisent l'accès des agricultrices et des agriculteurs familiaux et leurs OPA aux ressources naturelles et leur utilisation.	<p>6.1.1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques, de cadres législatifs et organisationnels qui améliorent les droits des agricultrices et des agriculteurs familiaux et leurs OPA à utiliser, gérer et contrôler les ressources naturelles (Code des eaux, Code des forêts, Code pastoral, Charte nationale des oasis, repos biologique marin, etc.) en appliquant les conseils prévus dans les conventions, les protocoles, les traités et les directives internationales.</p> <p>6.1.2 Assurer le renforcement des capacités des agricultrices et des agriculteurs familiaux ainsi que leurs OPA sur l'accès, l'utilisation et la gouvernance durables des ressources naturelles : tous les types d'eaux, terre, produits forestiers non ligneux, pêche, etc.</p>	MARHP MEDD ONG OPA UTAP MDEAF Banques	Plusieurs programmes de coopérations sont en cours dans les régions Projet PEAD Projet SUPROMED
	6.1.B. Un programme spécifique pour le financement de l'Agriculture Familiale est mis en place et accessible aux agricultrices et agriculteurs familiaux et leurs OPA est mis en place.	<p>6.1.3. Revoir les systèmes financiers existants et mieux les adapter aux besoins de l'agriculture familiale et notamment pour les jeunes (crédit agricole, projet d'installation sur terre domaniale, etc.)</p> <p>6.14. Former et accompagner les agricultrices et les agriculteurs familiaux et leurs OPA pour accéder au financement et à mieux le gérer</p>		

<p>6.2. Les agricultrices et les agriculteurs familiaux adoptent des pratiques et mènent à bien la transition vers une agriculture durable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et atténuer les changements climatiques.</p>	<p>6.2.A. Existence de politiques et de programmes publics qui soutiennent la transition des agriculteurs familiaux vers une agriculture plus durable permettant la conservation et le renouvellement des ressources naturelles.</p>	<p>6.2.1. Développement des capacités des agricultrices et des agriculteurs ainsi que leurs OPA pour stimuler l'accès et l'utilisation des technologies adaptables au niveau local.</p> <p>6.2.2. Renforcer les capacités des structures d'encadrement de l'AF pour mieux soutenir la transition des agricultrices et des agriculteurs familiaux vers une agriculture plus durable.</p> <p>6.2.3. Développer des synergies entre la recherche et le développement pour le transfert des résultats de recherche vers l'agriculture familiale</p>		
	<p>6.2.B. Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux à innover et à accroître la productivité de manière durable.</p>	<p>6.2.4. Examiner, élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques, des stratégies et des cadres législatifs qui favorisent la production agricole durable à partir d'une utilisation efficace et d'une gestion durable des ressources naturelles, et contribuer à la restauration des fonctions et services écosystémiques (conservation, protection et amélioration de la base de ressources naturelles).</p> <p>6.2.5. Promouvoir des pratiques agricoles innovantes et intégrées afin d'augmenter la productivité de manière durable tout en optimisant la diversité des espèces et des ressources génétiques (y compris via la gestion des variétés locales et l'intégration des espèces négligées et sous-utilisées sur les exploitations), en réduisant le recours aux intrants externes, en favorisant l'efficacité et l'atténuation des changements climatiques également via des services de vulgarisation et de conseil fournis par et pour les agriculteurs familiaux.</p> <p>6.2.6. Développer les capacités également par le biais d'échanges directs entre les agriculteurs (d'agriculteur à agriculteur et d'agricultrice à agricultrice) pour partager et adapter les pratiques agricoles durables en intégrant des techniques et des connaissances innovantes aux savoirs locaux y compris l'agroécologie.</p>		

<p>6.3. Développement d'un environnement de marché inclusif, promotion de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et d'une nourriture diversifiée et nutritive pour contribuer à des systèmes alimentaires plus durables.</p>	<p>6.3.A. Existence de politiques publiques et d'investissements qui soutiennent les infrastructures des marchés locaux en faveur des agriculteurs familiaux.</p> <p>6.3.B. Les capacités des agricultrices et agriculteurs familiaux (connaissances et pratiques) sur les activités à valeur ajoutée et les stratégies de commercialisation sont renforcées.</p>	<p>6.3.1. Promouvoir le développement de cadres politiques et de modèles d'architecture institutionnelle et d'infrastructures qui favorisent le développement des marchés nationaux et locaux pour les agricultrices et les agriculteurs familiaux en vue de fournir des aliments nutritifs et diversifiés pour tous.</p> <p>6.3.2. Fournir un cadre institutionnel propice à promouvoir les liens directs entre agriculteurs familiaux et consommateurs dans les zones rurales et urbaines afin de maximiser leur potentiel d'accès bénéfique aux marchés fiables et rémunérateurs, lesquels contribuent à des systèmes alimentaires plus durables (y compris en réduisant les pertes et les déchets alimentaires)</p> <p>6.3.3. Renforcer la collaboration entre les agriculteurs familiaux, développer leurs capacités et celles de leurs organisations (également par le biais d'échanges directs) au niveau de la transformation et des autres activités à valeur ajoutée au niveau de l'exploitation afin d'accroître leur autonomie et de leur permettre de mieux accéder aux marchés.</p> <p>6.3.4. Promouvoir le développement de supports et d'actions spécifiques de sensibilisation des consommateurs urbains et ruraux aux produits locaux et à la dimension culturelle de la production alimentaire.</p>		
---	---	--	--	--



<p>64. Chaîne de valeur inclusive et équitable dotée de meilleures conditions pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les femmes, les jeunes et leurs organisations, ce qui encourage la diversification et la production d'aliments nutritifs.</p>	<p>64.A. Existence et mise en place de politiques publiques et d'un cadre réglementaire qui renforcent la transparence des marchés pour les agriculteurs familiaux.</p>	<p>64.1. Promouvoir l'inclusion et des conditions de marché plus favorables aux agriculteurs familiaux en fournissant en temps utile des informations pertinentes au niveau local, des prix équitables et transparents pour garantir une rémunération adéquate de leur travail et de leurs investissements.</p> <p>64.2. Renforcer les capacités des agricultrices, des agriculteurs, des jeunes et des OPA en matière de négociation de contrats pour valoriser et commercialiser les produits de terroir (commerce juste et équitable).</p> <p>64.3. Inciter les agricultrices et agriculteurs familiaux à s'organiser dans des OPA et/ou dans des associations pour améliorer leurs capacités de négociation et leur position pour valoriser leurs produits et leurs terroirs</p>		
	<p>64.B. Des chaînes de valeurs des produits de l'agriculture familiale sont développées au profit des agricultrices et agriculteurs familiaux</p>	<p>64.4. Poursuivre les travaux de cartographie des produits de terroir</p> <p>64.5. Poursuivre les travaux pour développer des chaînes de valeurs pour un grand nombre de produits de terroir</p> <p>64.6. Développer des projets sur la chaîne de valeurs des produits de l'agriculture familiale</p>		



Composante 7:

Renforcement de la multi-dimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des systèmes alimentaires qui préservent et valorisent les ressources naturelles, la biodiversité, les paysages et la culture

L'agriculture familiale est l'agriculture la plus répandue dans tous les agrosystèmes en Tunisie : du pastoralisme dans l'extrême sud aux forêts de l'extrême nord du pays en passant par une multitude de systèmes de culture et de production (d'aridoculture, d'oasis, de montagne, de forêt, de plaine, de littoral, de pêche traditionnelle, de céréales, etc.) et le nombre d'exploitations de l'agriculture familiale est très important. En Tunisie plusieurs Ministères, institutions de recherche et de développement, partenaires de développement des Nations unies et de la coopération multilatérales et bilatérales et organisations non gouvernementales nationales et internationales interviennent sur l'agriculture familiale. Cependant, très peu de coordination et de synergies existent entre les intervenants pour une économie d'échelle et une meilleure efficacité de l'aide au développement (Déclaration de Paris)

Partout dans le monde, l'agriculture familiale est caractérisée par la richesse de ses multi-fonctions et multi-dimensions qui peuvent valoriser l'agriculture, l'élevage, le pastoralisme, la pêche, la culture, le paysage, le tourisme. Plusieurs pays notamment ceux de la rive Nord de la Méditerranée (Grèce, Italie, France, Espagne) ont su valoriser les multiples dimensions de l'agriculture familiale à travers des programmes d'Agri-Culture qui sont des programmes de conservation dynamiques de l'agriculture familiales (agro-écotourisme qui valorise les produits de territoires, la culture et les services écosystémiques associés).

Pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale et de sa diversité, il est urgent de renforcer sa multi-dimensionnalité en améliorant l'intégration et les synergies entre les différents systèmes de production pour une meilleure gestion de la terre, de l'eau, de la biodiversité et notamment ressources génétiques locales et des services écosystémiques. Des programmes de formation et d'accompagnement des agricultrices et des agriculteurs familiaux et de leurs organisations et aussi des organisations de la société civile sont à mettre en œuvre sur le long terme pour promouvoir les pratiques agroécologiques, la gestion des semences locales, l'injection des technologies et des biotechnologies et notamment la petite mécanisation.

Des politiques publiques sont nécessaires pour encourager la conservation, la multiplication, la commercialisation et l'usage des semences des légumes, des fourrages, des céréales, des plantes et des races des animaux. Les organisations des agricultrices et des agriculteurs familiaux et de la société civile peuvent jouer un rôle important pour sensibiliser les consommateurs à consommer les produits de l'agriculture familiale.

La composante 7 permet des approches intégrées des cibles environnementales sur l'ensemble des ODD 2, 14 et 15, la durabilité et la résilience des établissements ruraux et urbains (ODD 11), le respect et la promotion du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels (ODD 12). En misant sur les connaissances traditionnelles et l'innovation des agriculteurs familiaux, des populations autochtones et de leurs communautés tout en mettant à leur disposition des solutions novatrices et des technologies, les établissements humains en milieu urbain et rural deviennent davantage résilients et durables. Si les mesures incitatives sont les bonnes et que les actions ciblent les infrastructures rurales et les perspectives de marchés, les répercussions devraient être visibles au niveau de la disponibilité et de la variété des aliments (ODD 2) ainsi que des perspectives professionnelles et économiques pour les communautés rurales (ODD 8). (FAO et FIDA, 2017)



Composante 7. Renforcement de la multidimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des systèmes alimentaires qui préservent et valorisent les ressources naturelles, la biodiversité, les paysages et la culture.

Résultats	Produits	Activités	Principaux acteurs	Programmes Projets en cours Donateurs
7.1. Des synergies entre les systèmes de production (agriculture, élevage, pêche, aquaculture, foresterie, etc.) et de la gestion de l'agrobiodiversité et des services écosystémiques sont développées et mises en œuvre par les agricultrices et les agriculteurs familiaux et leurs OPAs	<p>7.1. A. Les bonnes pratiques agroécologiques et de gestion dynamique de l'agrobiodiversité, des ressources naturelles et des services écosystémiques des différents agrosystèmes ainsi que les innovations sociales sont capitalisées et largement diffusées</p> <p>7.1 B. Les capacités des agricultrices, des agriculteurs familiaux, de leurs organisations professionnelles et des jeunes sont renforcées pour mieux planifier la gestion de la diversité des écosystèmes et pour dupliquer les bonnes pratiques validées et pour transmettre les savoirs locaux aux jeunes filles et garçons</p>	<p>7.1.1. Développer des PPP entre l'enseignement, la recherche, le développement et les agricultrices et les agriculteurs familiaux ainsi que leurs OPAs et la société civile pour inventorier et caractériser les bonnes pratiques dans les différents agrosystèmes</p> <p>7.1.2. Développer des PPP entre l'enseignement, la recherche, le développement et les agricultrices et les agriculteurs ainsi que leurs organisations, la société civile et la profession pour une conservation dynamique (collecte, purification, caractérisation, multiplication et distribution) de la biodiversité notamment les semences et les variétés locales ainsi que les variétés et les espèces négligées et/ou sous utilisées (Caroube, Balloute, murier, Jujubier, arbosier, etc.)</p> <p>7.1.3. Développer des programmes de recherche, développement (formation et vulgarisation et renforcement des capacités) avec les agricultrices et les agriculteurs familiaux ainsi qu'avec leurs organisations et la société civile en vue de dupliquer les bonnes pratiques validées pour promouvoir des systèmes de production basés sur la valorisation de la multi-dimensionnalité de l'agriculture familiale (optimisation de la diversité et la complémentarité des espèces et d'accroître les synergies biologiques entre l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, l'élevage, la forêt, le paysage, la culture etc. pour une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources, davantage de résilience et une augmentation de leur productivité. Pour les oasis il est impératif de retourner aux 3 étages de culture</p> <p>7.1.4. Pour une meilleure adaptation de l'agriculture familiale aux effets des changements climatiques, il est indispensable de développer des programmes de collecte et de valorisation des eaux dans l'agriculture familiale périurbaine et rurale (citernes pluviales et d'im-pluvium, les bâches à eaux, collecte et valorisation des sources, des cours d'eau, des eaux grises, des eaux de drainage dans les oasis, des eaux usées traitées, etc.)</p>	<p>MARHP MEDD UTAP Société Civile INNORPI MS Medias</p>	<p>Plusieurs programmes de coopérations sont en cours dans les régions</p> <p>Projet IAAA de la GIZ</p> <p>Projet PROSOL</p>

<p>7.2. Les diverses fonctions de l'agriculture familiale qui favorisent l'innovation sociale, la diversification des emplois et des liens d'échange entre les zones rurales et urbaines sont renforcées</p>	<p>7.2.A. Des innovations sociales, de commercialisation et de valorisation des services écosystémiques notamment des paysages et des produits de l'agriculture familiale sont développées et mises en œuvre pour diversifier et améliorer les revenus des agricultrices et agriculteurs familiaux et pour retenir les jeunes en milieu rural</p>	<p>7.2.1. Promouvoir le développement des mesures incitatives et des cadres institutionnels en faveur de l'agriculture familiale afin de remplir les divers rôles et fonctions au niveau du développement des territoires : Reconnaissance et labellisation des terroirs, labellisation des produits, etc.</p> <p>7.2.2. Mener des campagnes d'information et de sensibilisation pour promouvoir la consommation des produits sains et nutritifs issus de l'agriculture familiale. (création de la demande)</p> <p>7.2.3. Appuyer les jeunes filles et garçons pour développer des programmes et des réseaux pour la valorisation et la commercialisation des produits de l'agriculture familiale urbaine et rurale (sur place, livraison, boutiques dans les villes, foires, etc)</p>		
--	---	--	--	--

Indicateurs du Plan d'Action de la DNUAF Tunisie 2022-2030

Les indicateurs ci-dessous seront précisés et utilisés pour le suivi du PAN-DNUAF Tunisie 2022-2030. Ces indicateurs peuvent être précisés pour le plan triennal (2023-2025) et de nouveau pour le plan quinquennal (2026-2030)

Composante	Indicateurs
<p>Composante 1 : Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de structures d'appui à l'agriculture familiale opérationnelles. ▶ Nombre de nouveaux modèles d'encadrement de l'agriculture familiale opérationnels. ▶ Nombre de programmes de suivi et évaluation du PAN mis en place. ▶ Part de l'agriculture dans le PIB. ▶ Taux de participation de l'agriculture à la création d'emploi. ▶ Taux d'emploi en agriculture. ▶ Taux de pauvreté parmi les agriculteurs familiaux. ▶ Part des exportations des produits agricoles dans l'ensemble des exportations. ▶ Part des importations des produits agricoles dans l'ensemble des importations. ▶ IDH : Indice de développement humain. ▶ Taux de financement du secteur agricole par rapport au financement total. ▶ Taux d'évolution du nombre de SMSA et GDA créés en Tunisie. ▶ Taux d'évolution de la production agricole en Tunisie.
<p>Composante 2 : Soutenir les jeunes pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale ainsi que de la pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programmes et réglementations visant à produire des conditions de travail décent, en particulier pour les jeunes développés et mis en œuvre ▶ Nombre de nouveaux programmes de services de proximité et d'appui aux jeunes agriculteurs et agricultrices familiaux développés et opérationnels. ▶ Taux de participation des jeunes dans l'investissement agricole.
<p>Composante 3 : Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de programmes opérationnels encourageant l'engagement des femmes dans l'agriculture familiale et de leurs rôles de leadership. ▶ Nombre de programmes opérationnels de renforcement des OPA des agricultrices familiales pour la conservation dynamique des semences locales, de valorisation des produits de terroir et des savoirs-locaux. ▶ Nombre de réglementations et programmes (y compris le droit sur les terres collectives) améliorant les droits fonciers des femmes et leurs droit d'occupation et/ ou de contrôle des terres; leur accès aux autres ressources naturelles et aux moyens de production, à l'information, aux infrastructures, aux services et aux marchés. ▶ Nombre de femmes adhérentes dans les OPA. ▶ Nombre d'OPA de femmes créées. ▶ Nombre de programmes mis en œuvre pour accélérer la protection des femmes contre la violence en milieu rural. ▶ Nombre de programmes opérationnels de partage des connaissances en vue de l'autonomisation de la femme rurale. ▶ Taux de participation de la femme dans l'investissement agricole. ▶ Taux d'accès de la femme à la propriété des terres.

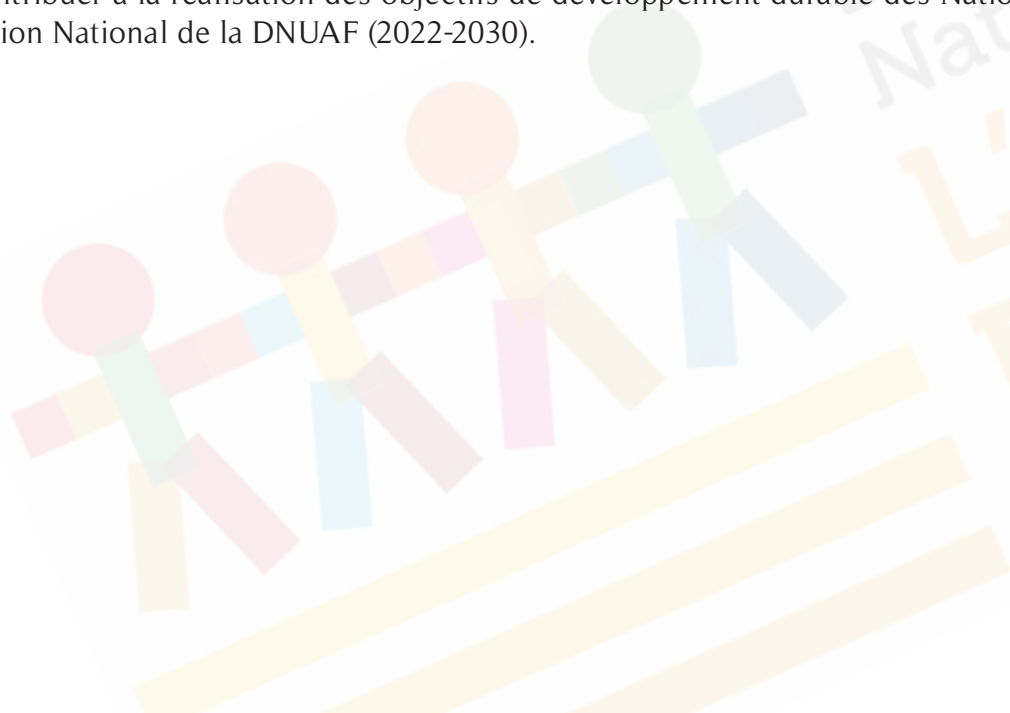
<p>Composante 4 : Renforcement des capacités des organisations et des agricultrices et agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'OPA ayant des capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources naturelles dans l'agriculture familiale. ▶ Nombre d'OPA qui gèrent des projets ESS dans l'Agriculture familiale. ▶ Nombre d'OPA utilisant les TIC pour la communication et la commercialisation des produits de l'agriculture familiale.
<p>Composante 5 : Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agricultrices et des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de services de protection sociale pour les agricultrices et agriculteurs familiaux qui sont mis en place pour réduire la pauvreté et pour améliorer la nutrition. ▶ Nombre de programmes et/ou de réglementations visant à améliorer la résilience et la viabilité économique des agricultrices et des agriculteurs familiaux, notamment des pêcheurs qui sont développés et mis en œuvre. ▶ Nombre de marchés de proximité et/ou circuits courts pour la commercialisation des produits de l'agriculture familiale qui sont développés et opérationnels. ▶ Pourcentage des agricultrices et agriculteurs familiaux qui commercialisent les produits de l'agriculture familiale à travers les marchés de proximité et les circuits courts.
<p>Composante 6 : Une agriculture familiale durable et des systèmes alimentaires résilients face au climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de programmes d'investissement formulés pour soutenir une agriculture familiale destinée à rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables, et à lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. ▶ Nombre de programmes pour promouvoir l'agro-écologie dans l'agriculture familiale développés et mis en œuvre. ▶ Pourcentage des OPA qui exécutent des programmes agro-écologiques dans l'agriculture familiale. ▶ Nombre de marchés de proximité et/ou circuits courts pour la commercialisation des produits de l'agriculture familiale qui sont développés et opérationnels. ▶ Pourcentage des agricultrices et agriculteurs familiaux qui commercialisent les produits de l'agriculture familiale à travers les marchés de proximité et les circuits courts. ▶ Nombre de chaînes de valeurs des produits de l'agriculture familiale développés.
<p>Composante 7 : Renforcement de la multi-dimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des systèmes alimentaires qui préservent et valorisent les ressources naturelles, la biodiversité, les paysages et la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de stratégies et de programmes pour accroître les synergies entre l'agriculture, la foresterie et la pêche, et pour augmenter la biodiversité et les services éco-systémiques par le biais des agricultrices et agriculteurs familiaux développés. ▶ Nombre d'innovations sociales développées et promues pour la diversification des emplois et des liens d'échange entre les zones rurales et urbaines.

CONCLUSION

L'agriculture familiale représente environ de 80% de l'ensemble des exploitations agricoles (les résultats du RGA vont donner plus de précisions sur ce type d'agriculture). En Tunisie comme partout dans le monde (rapports FAO) l'agriculture familiale assure une fonction importante en termes de sécurité alimentaire, de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles en général et contribue également au maintien de la population rurale et à la conservation des savoir et des savoir-faire locaux surtout en matière de gestion des ressources naturelles et d'adaptation aux effets des changements climatiques. Cependant, malgré son importance économique, sociale, environnementale et culturelle, cette agriculture est confrontée à plusieurs problèmes, menaces et défis qui menacent sa durabilité.

Soucieux de ces enjeux, le gouvernement Tunisien s'est intéressé depuis plusieurs décennies à ce secteur et ce à travers la mise en œuvre de projets de développement rural (PDR) qui ont été relayés par des projets de développement rural intégré (PDRI). Aussi, plusieurs études ont été menées pour comprendre le fonctionnement de ce type d'agriculture et lui trouver les solutions adéquates: Etude de la petite agriculture à caractère familial et social (MARHP, 2001), Assistance dans l'élaboration d'une stratégie spécifique de développement des petites et moyennes exploitations agricoles à caractère économique (FAO-MARHP, 2005 : TCP/TUN/2906). Et étude d'évaluation du Projet de financement de la petite agriculture à caractère familial et social (MARHP, 2006). Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005 (MARHP, 2006). Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local (FAO-MARHP, TCP/TUN/3502), Stratégie de Développement Durable des Oasis en Tunisie, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015.

La DNUAF représente pour la Tunisie une opportunité pour élaborer et mieux orienter des politiques et des investissements publics afin de soutenir l'agriculture familiale et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et ce à travers la préparation et la mise en œuvre d'un Plan d'Action National de la DNUAF (2022-2030).



Nations Unies
L'AGRICULTURE
FAMILIALE
2019-2028



RECOMMANDATIONS

1. Développement d'un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale : Connaître (quantitatif et surtout qualitatif), reconnaître (cadre réglementaire, législatif et institutionnel) et doter l'agriculture familiale d'une politique de développement, de structures d'appui technique et financier et d'un plan d'action institutionnalisé dans les plans de développement économique de la Tunisie. La Tunisie, saisira l'opportunité de la DNUAF pour mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du PAN de la DNUAF (2022-2030).

2. Soutenir les jeunes pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale ainsi que de la pêche : En Tunisie, les statistiques ont démontré un fort taux de pauvreté en milieu rural qui est plus élevé qu'en milieu urbain. Aussi, les différentes études ont signalé le vieillissement des chefs d'exploitation et qui sont en même temps avec des niveaux d'instruction faibles. Ces études ont aussi démontré l'importance de la main-d'œuvre féminine et le désengagement des jeunes de l'agriculture en général et celle familiale en particulier. L'encouragement des jeunes filles et garçons à travers l'information, la formation, l'encadrement, l'accès au foncier, aux crédits, aux technologies, aux organisations professionnelles agricoles, aux marchés, avec l'amélioration des infrastructures de base et des conditions de vie en milieu rural constituent la voie pour la durabilité de l'agriculture familiale.

3. Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales : En Tunisie, les femmes constituent la base de l'économie rurale et agricole. Plus de 70% des activités agricoles sont effectuées par les femmes dans leurs exploitations (les exploitations familiales) ou en tant qu'ouvrières dans d'autres exploitations. Toutefois, il ressort de toutes les études que dans tous les agrosystèmes, les femmes ont un accès plus limité que les hommes aux moyens de production, aux intrants, aux services agricoles et aux organisations professionnelles agricoles. En offrant un meilleur accès des femmes au foncier, aux ressources naturelles, aux technologies, à l'instruction, aux services financiers, à la vulgarisation, aux marchés et aux organisations professionnelles agricoles se traduiraient par une nette augmentation de leur productivité et par une amélioration de la production agricole, de la sécurité alimentaire, de la croissance économique et du bien-être social. D'après le rapport sur la situation mondiale de l'alimentation de et de l'agriculture de 2010-2011, si l'écart qui sépare les hommes des femmes était comblé seulement en ce qui concerne les intrants agricoles, ce seraient environ 100 à 150 millions de personnes qui échapperaient à la faim dans le monde (FAO, 2011).

4. Renforcement des organisations et des capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural : En Tunisie, moins de 5% des agriculteurs sont dans des organisations professionnelles agricoles et le reste 95% font toutes les activités agricoles depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation tout seul. L'adhésion des agricultrices et des agriculteurs dans les OPA constitue une des solutions pour l'agriculture familiale. La révision d'une part du cadre réglementaire et législatif des OPA conjuguée avec la formation et l'encadrement des adhérent(e)s pour l'accès aux ressources et notamment financière. L'encouragement des agricultrices et des agriculteurs pour adhérer aux OPA constitue une opportunité clé pour l'agriculture familiale.

5. Amélioration de l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agricultrices et des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux : Pour développer l'agriculture familiale il est important de mettre en œuvre des projets intégrés pour changer l'environnement socio-économique en milieu rural par l'amélioration des infrastructures de base : routes, pistes agricoles, eau potable, établissements scolaires, réseaux de télécommunication, transport, services de santé, etc. et du bien-être des familles par une meilleure couverture sociale et la diversification et l'amélioration des revenus notamment à travers des projets d'économie sociale et solidaire. Des programmes pour renforcer

la résilience de l'agriculture familiale sont à développer en puisant dans les savoirs et les savoir-faire locaux, les technologies, les biotechnologies et l'agroécologie.

6. Promouvoir une agriculture familiale durable et des systèmes alimentaires résilients face au climat : La DNUAF est une opportunité pour revenir aux pratiques agroécologiques avec un recours aux technologies et aux biotechnologies pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale et des systèmes alimentaires résilients face au climat. Des programmes de recherche-développement sont à développer pour trouver des solutions pour assurer la durabilité de l'agriculture familiale.

7. Renforcement de la multi-dimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des systèmes alimentaires qui préservent et valorisent les ressources naturelles, la biodiversité, les paysages et la culture : Faire en sorte que la multi-dimensionnalité de l'agriculture familiale soit le support d'un développement rural qui valorise l'agriculture, les cultures, l'agro biodiversité et les paysages. La coordination entre les ministères, les organisations professionnelles, la société civile et le secteur privé peut apporter les changements en milieu rural.

La mise en œuvre et le suivi du PAN DNUAF Tunisie 2022-2030 est un défi sur plusieurs niveaux : la coordination entre les parties prenantes et notamment entre les ministères, l'institutionnalisation du PAN dans la politique de développement économique, la mobilisation des ressources, etc... Et pour le remonter nous suggérons le démarrage de cette mise en œuvre par un projet pilote dans des sites pilotes représentatifs des agrosystèmes en Tunisie. Ce projet va constituer une phase pour préparer les méthodologies de planification, d'intervention et de suivi et pour se coordonner entre les parties prenantes. L'UTAP préparera une note conceptuelle de projet pilote et proposera les sites pilotes du projet avec l'appui des membres du comité de pilotage national.

ANNEXES



Décennie des
Nations Unies pour
**L'AGRICULTURE
FAMILIALE**
2019-2028

Annexe 1: Comité National de Pilotage

Coordinateur général du projet	Fathi Ben Khalifa, coordinateur général du programme DNUAF, UTAP	
Secrétariat de la DNUAF	Rabaa Abbassi, UTAP	
Comité de rédaction	-Fathi Ben Khalifa, coordinateur général du programme DNUAF, UTAP -Noureddine Nasr, expert senior en agriculture familiale -Nejia Hayouni, MARHP -Nadia Ounalli, IRESA -Manel Hedhli, UTAP	
Comité National de Pilotage	-Fathi Ben Khalifa (UTAP) -Rabaa Abassi (UTAP) -Henda Boulajfene (FAO) -Zine Abidine Ghoudi (FIDA) -Noureddine Nasr, expert senior en agriculture familiale -Najia Hayouni (MARHP) -Sonia Houssaini (MAS) -Nadia Ounalli (IRESA) -Amel Ben Ali (MFFEPA) -Mohamed Yahyaoui (MEFP) -Sihem Mannai (UNFT)	-Mohamed Ali Nhidi (BTS) -Lamia Gam (UTAP) -Ajmi Jaziri (UTAP) -Rym Ferchichi (UTAP) -Raja Merchergui (UTAP) -Fatma Amdouni (UTAP) -Manel Hedhli (UTAP) -Fatma Baazaoui (UTAP) -Islem Ben Ameer (UTAP) -Ahmed Dridi (UTAP) -Samia Frigui (UTAP)

Annexe 2 : Comités régionaux

Gouvernorat	Nom et prénom
Tunis	Fathi Ben Khalifa (Président URAP Tunis), Youssef Naboltane (URAP Tunis), Maher Sassi (URAP Tunis), Dalila Fedhi (URAP Tunis), Hamida Ayari (URAP Tunis), Salah Hamdi (URAP Tunis), Soumaya Zrazou (URAP Tunis)
Ariana	Kamel Belhadj (Président URAP Ariana), Ahlem Najlaoui (GDA Jinene Sidi Thabet), Mohamed Ali Ben Hamida (SMSA El Andalous)
Ben Arous	Kilani Sahli (Président URAP Ben Arous), Mourad Mahmoudi (URAP Ben Arous), Hsouna Mathlouthi (URAP Ben Arous), Wissem Dridi (URAP Ben Arous), Nadia Oueslati (CRDA Ben Arous), Lamia Romdhani (CRDA Ben Arous), Samia Ben Amor (CRDA Ben Arous), Monia Sakouhi (CRDA Ben Arous), Mohamed Khemira (MFFEPA), Latifa Gharbi (MAS), Awatef Agerbi (SMSA Borj Essougui)
Bizerte	Chams Eddine Selini (URAP Bizerte), Zohra Nafef (URAP Bizerte), Ali Trabelsi (URAP Bizerte)
Beja	Chokri Djebbi (Président URAP Beja), Sofien Rezgui (URAP Beja), Olfa Lefi (URAP Beja), Fatima Khoualdia (CRDA Beja), Islem Haboubi (CRDA Beja), Jamila Jaouadi (CRDA Beja), Abdallah Hamdi (ODESYANO Beja), Fathi Khemiri (OEP Beja), Wided Selmi (OEP), Kais Radhouani (ODESYANO Beja), Moncef Kethiri (ODESYANO Beja), ezzedine Ouji (ODESYANO Beja), Amira Khemiri (ODESYANO Beja), Saoussen Kouki (ODESYANO Beja), Sadok Boudelaa (ODESYANO Beja), Monji Rhaimi (ODESYANO Beja), Jalel Jouini (ODESYANO Beja), Ezzine Massoudi (ODESYANO Beja), Amel Laouamri (ODESYANO Beja), Mahmoud Gharbi (ODESYANO Beja)
Jendouba	Mohamed Salah Hemissi (Président URAP Jendouba), Khaled Khemissi (URAP Jendouba), Faten Fathalli (CRDA Jendouba), Moufida Chaouch (CRDA Jendouba), Mounira Tissaoui (CRDA Jendouba), Ibrahim Khemiri (Centre d'affaires Jendouba), Chokri Karoui (MEFP), Mohamed Ayadi (OEP Jendouba), Mohamed Hedi Sahraoui (OEP Jendouba), Monia Bouzazi (OEP Jendouba), Najoua Akaichi (UNFT Jendouba), Hichem Bousalma (UNFT Jendouba), Amine Ftia (UNFT Jendouba)
Kef	Mounir Abidi (Président URAP Kef), Abd Eltif Zoghlami (Président ULAP Tajerouine), Abd Karim Hidri (URAP Kef), Fayçal Dinari (URAP Kef), Nada Barhoumi (URAP Kef), Mounir Abidi (URAP Kef), Mohamed Rjaibia (MBE), Hana Kiyas (CRDA Kef), Neila Chafri (CRDA Kef), Chaouki Triki (CRDA Kef), Kamel Dridi (CRDA Kef), Jamila Zarouki (CRDA Kef), Emna Ouerghi (OEP Kef)

Siliana	Marouan Daoudi (Président URAP Siliana), Wahid Khammessi (URAP Siliana), Sami Jebali (URAP Siliana), Amor Ghazouani (URAP Siliana), Aymen Boussoufi (OEP Siliana), Noura Zouari (CRDA Siliana)
Kairouan	Mouldi Romdhani (Président URAP Kairouan), Manel Hamema (URAP Kairouan), Aicha Melliti (URAP Kairouan), Mohssen Haddeji (CRDA Kairouan)
Gafsa	Mohamed Rahal (Président URAP Gafsa), Abd Hakim Dinari (URAP Gafsa), Salah Chouia (CTV Gafsa), Borni Massoud (CRDA Gafsa), Salma Abboud (CRDA Gafsa), Mohamed Hamrouni (facilitateur), Zouhaier Nacer (CRDA Gafsa), Mahjoub Nejdj (CRDA Gafsa)
Sidi Bouzid	Ali Brahmi (Président URAP Sidi Bouzid), Lassad Abdelli (URAP Sidi Bouzid), Saber Hammadi (Urap Sidi Bouzid), Hayet Kadri (association Ladies first), Badaia Kadri (association Ladies first), Anis Gasmi (CRDA Sidi Bouzid), Walid Abidi (CRDA Sidi Bouzid), Fathi Brahmi (OEP Sidi Bouzid), Leila Saghrouni (OEP Sidi Bouzid), Abd Raouf Massoudi (CRDA Sidi Bouzid), Hajer Habib (OEP Sidi Bouzid), Farah Abdouli (OEP Sidi Bouzid), Sassi Ghabri (MAS), Abd Aziz Rezgui (CRDA Sidi Bouzid), Abd Kader Hajlaoui (CRDA Sidi Bouzid), Mourad Mabrouki (CRDA Sidi Bouzid), Ilhem Dhahri (UNFT Sidi Bouzid), Imen Raissi (association ARND), Abir Hamdi (association ARND), Riadh Hamdi (Prgramme Irada), Moez Cherif (BTS), Karima Abdelli (Bureau d'études Agro-environnement)
Mahdia	Taher Ben Ameer (Président URAP Mahdia), Abdel Sattar Smida (Président ULAP Chorbane), Ayachi Ben Ammar (Président ULAP Ksour Essef), Kamel Faiza (URAP Mahdia), Lotfi Ghali (URAP Mahdia), Naziha Jouilia (URAP Mahdia), Ikram Masmoudi (URAP Mahdia), Leila Ibrahim (CRDA Mahdia), Leila Mabrouki (CRDA Mahdia), Hajer Ben Dhiab (CRDA Mahdia), Ghazi Chrafa (CRDA Mahdia), Taoufik Ben Salah (CRDA Mahdia), Haythem El Ouaer (CTAB), Abd Rahmen Baccar (CFPP Mahdia)
Monastir	Mohamed Dghim (Président URAP Monastir), Mohssen Hassine (Président ULAP Kasbet Mediouni), Fayçal Ezzar (Président ULAP Bekalta), Kacem Fraj (Président ULAP Ksar Hlel), Salah Attia (Président ULAP Sahline), Marouen Agueb (Président ULAP Nebla), Wajdi Taher (Président ULAP Moknine), Hachmi Zamzam (Président ULAP Jemmel), Mohamed Attia (ULAP Sahline), Abdellah Sahraoui (ULAP Sahline), Mohamed Bzeouich (URAP Monastir), Fadhila Hassine (CRDA Monastir), Ikbel Hizem (CRFFES Monastir), Hajer Chakka (CRFFES Monastir), Amel Ben Younes (MEFP), Mounira Ghanem (CRUNF), Amina Takka (GDA Sofretna Teboulba), Najeh Jguirim (CRDA Monastir), Jamel Raach (URAP Monastir), Habiba Dimassi (UNFT Monastir), Mounira Ghanem (UNFT Monastir)
Sousse	Hassen Letaief (Président URAP Sousse), Mohssen Rhouma (URAP Sousse), Selma Ben Moussa (CRDA Sousse), Abir Kalai (APIA Sousse)

Sfax	Mohamed Hedi Chlagou (Président URAP Sfax), Moez Lahmer (URAP Sfax), Fadwa Bibi (Président ULAP Mahres), Kamel Adouani (URAP Sfax)
Kebili	Taoufik Toumi (Président URAP kebili), Monji Ben Amor (URAP Kebili), Fatma Salhi (CRDA Kebili), Salwa Neji (conseiller agricole), Youssef Rtib (Président ULAP Douz), Ali Ben Fraj Allah (MEFP), Fatima Belhaj (GDA Wifak), Sassia Draouil (UNFT), Najeh Soufi (UNFT), Mohamed Mahmoud (Office de développement du Sud), Ezzedine Ben Khalifa (MAS), Lilia Neili (APIA), Chokri Snoussi (BTS), Oun Soula (BTS), Ahlem Jdidi (Association Nahla), Imen Belhssan (GDA)
Tozeur	-Aref Naji (Président URAP Tozeur) , Adel Daoudi (URAP Tozeur)
Gabes	Imed Beji (Président URAP Gabes), Anouer Boubakri (URAP Gabes), Lasmar Rjab (Président ULAP Gabes sud), Abd Jaoued Hazmi (URAP Gabes), Lotfi Ammar (Président ULAP Menzel Habib), Monji Ayed (Président ULAP Nouvelle Matmata), Fahima Ouertani (BTS), Hana Fitouri (CRDA Gabes), Narjes Saafi (CTV Menzel Habib), Fathi Msaadi (CTV Menzel Habib), Rafiaa Hammami Jradi (UNFT), Amel Ghiloufi (CRDA Gabes), Hassouna Ben Ali (CRDA Gabes), Sonia Jaouadi (CRDA Gabes), Hssine Riahi (CRDA Gabes), Mahdi Jemai (Président ULAP Gabes Ouest), Slah Eddine Bardi (URAP Gabes), Karim Khalfalli (APIA), Leila Aljane (CRDA Gabes), Karima Ghafoul (CRDA Gabes), Bechir Dadi (CRDA Gabes), Mohamed Habib Slaimia (DDR), Nizar Khaldi (MEFP)
Medenine	Mohamed Sakrafi (Président URAP Medenine), Mounir Ben Salah (URAP Medenine), Slah Eddine Lachiheb (CRDA Medenine), Rjab Jbehi (CRDA Medenine), Naima Mansouri (UNFT Medenine), Jamila Belhouchette (UNFT Medenine), Massouda Hamdaoui (UNFT Medenine), Khaled Saghal (CRDA Medenine), Monia Kmantar (CRDA Medenine), Wejdane Maali (CRDA Medenine), Rjab Jebahi (CRDA Medenine), Anis Ghzel (CRDA Medenine), Imen Smail (APIA), Lokmane Taher (Ingénieur), Houda Zouari (Ingénieur), Narjes Hazel (Ingénieur), Slahedine Lachiheb (CRDA Medenine), Mongia Salah (URAP Medenine), Sonia Thamer (ULAP Medenine Sud), Samir Tarhouni (APIA), Ali Akrouit (MEFP), Tarak Nasraoui (Centre de formation), Sebti Alyani (CRDA Medenine), Fathi Naloufi (GIPP Medenine), Mohamed Ben Ghorbel (ULAP Houmt Souk),
Tataouine	Moez Ben Zaghdene (UTAP), Ali Karim (Président ULAP Beni Mhira), Basma Toumi (URAP Tataouine), Hedia Mhamdi (CRDA Tataouine), Lokmane Tounki (AFA), Ahmed Hassan (AFA), Zied Mgabli (Association Droits et Citoyenneté Tataouine), Tarak Bouchnak (Association régionale Tataouine), Mohamed Abed Hamid (Coopérative des Chameaux Tataouine), Mohamed Moncef Bouchnak (APIA Tataouine), Nabil Ayadi (Institut des Régions Arides), Mohamed Rahal (CRDA Tataouine), Karama Hamdi (UNFT Tataouine), Aymen Hamouda (URAP Tataouine), Nabil Yahyaoui (CRDA Tataouine), Aouatef Hazel (Ingénieur Agronome), Mabrouka Atri (Ingénieur Agronome), Hassan Hassan (ULAP Tataouine Sud)

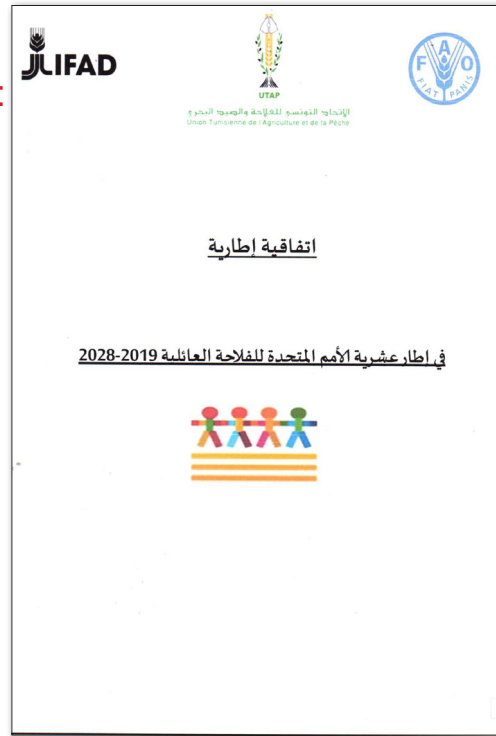
Annexe 3 : Liste des participants

Lamia Saafi (MARHP), Narjes Hamrouni (MARHP), Sabeh Ouni (MARHP), Amel Samoud Khammeri (ATGEC), Khaled Ayari (Président URAP Manouba), Safouen Mghiri (URAP Manouba), Leila Mastouri (SMSA Lella Kmar), Noura Aloui (SMSA Lella Kmar), Anouer Ayari (SMSA Lella Kmar), Amel Jliti (SMSA Lella Kmar), Ines Ghali (SMSA Lella Kmar), Mohamed Najem Torchi (Président URAP Kasserine), Fethi Marouani (ODESYANO Beja), Mongi Yaakoubi (ODESYANO Beja), Wided Selmi (ODESYANO Beja), Hana Ghraibi (ODESYANO), Abderrahmen Athimni (ODESYANO Beja)

Agriculteurs et agricultrices

Abir Aridhi, Fatma Bouzazi, Lamia Klei, Raoudha Krimi, Imen Zaafouri Rachida Jaouadi, Karima Zouaoui, Mbarka Othmani, Oumaima Garfi, Yosra Mbirki, Radhia Arfji, Amel Chayeb, Ilhem Riahi, Kalthoum Karoui, Lamia Chayeb, Arbi Khalifa, Hosnia Mkaddem, Lakhdhar Raissi, Hamda Souissi, Chadli Ben Salah, Lamine Charni, Hedi Ben Salah Charni, Youssef Ben Ammar Ouerghi, Mohamed Habib Laabidi, Mahjoub Hmaidi, Chadli Tlili, Najla Bennour, Kamel Missaoui, Saidi Slimani, Imen Khammessi, Lazhar Ben Ali, Aballah Hidri, Mohamed Habib Zouari, Mokhtar Ounalli, Bassem Mesbahi, Mohamed Salah Snoussi, Khaldoun Selmi, Oun Zidi, Bilel Selmani, Hamadi Ayachi, Ridha Zahi, Mohamed Hedi Zahi, Mohamed Lamine Laameri, Ibrahim Khalfaoui, Abbas Khalfaoui, Houda Aloui, Afef Khalfaoui, Basma Khalfaoui, Aicha Nssaybi, Amel Ayari, Hajer Ayari, Hadia Aloui, Monia Ayari, Adel Ayari, Khaled Harbaoui, Abed Aziz Boughanmi, Mbarka Ben Hamou

Annexe 4 : Convention de partenariat



تقديم عام:

تواجه الفلاحة في السنوات الأخيرة تحديات جمة وتعرض لضغوطات متزايدة، من ناحية لتزويد المستهلكين الذين يتضاعف عددهم باستمرار بالغذاء اللازم والكافي مع تكلفة مناسبة، ومن ناحية أخرى لمحاولة التكيف مع التغيرات المناخية التي تنجر عنها تراجع في الموارد الطبيعية، بما في ذلك ندرة المياه واستنفاد التربة وتدهور التنوع البيولوجي.

ولتوفير الأمن الغذائي، هناك حاجة ملحة إلى إحداث تغييرات أساسية وعاجلة على أنظمة إنتاج الغذاء ولكي نتجج الجهود المبذولة لتحقيق هذا التغيير، يجب العمل على أهداف متعددة باعتبار تلامز الأبعاد الثلاثة وهي الاقتصادية والاجتماعية والبيئية. ولأن الفلاحة العائلية هي التي تمثل 90% من المستغلات الفلاحية في العالم وتوفر 80% من الغذاء عالمياً وجب الهوض بها ومساعدة الفاعلين فيها باعتبارها العمود الفقري للنظام الاقتصادي كما أنها من العناصر الأساسية القادرة على تعزيز التنمية المستدامة والمساهمة في مكافحة الجوع وسوء التغذية بجميع أشكالها.

لذلك أطلقت "عشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية 2019-2028" (*décennie des nations unies de l'agriculture familiale*) ومن خلالها "خطة العمل العالمية لعشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية (2019-2028)" (*Plan d'action mondiale de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale*) التي تعتبر تنويحاً ملموساً لعملية تشاور واسعة وشاملة مكنت مجموعة واسعة من الشركاء في جميع أنحاء العالم من التعبير عن أنفسهم والمشاركة في إنجازها. وهدف خطة العمل إلى تسريع الإجراءات المتخذة بطريقة جماعية ومتناسكة وشاملة لدعم الفلاحة العائلية، والتي تعتبر عنصراً أساسياً في التنمية المستدامة.

ونظراً للتحديات الكبيرة بين مكونات وميزات الفلاحة العائلية حول العالم، فمن غير المرجح أن تكون وصفات السياسات الموضوعية في الخطة العالمية قابلة للتطبيق على جميع الفلاحين وخاصة صغار الفلاحين. لذلك ستكون خطة العمل العالمية دليلاً مفضلاً لكل الفاعلين في عشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية لإنجاز خطط عمل على المستوى الوطني (PAN) وتأكيداً لدور المجتمع المدني والمنظمات في التواصل المباشر مع الفئات والجهات المستهدفة.

واعتباراً للدور الريادي للاتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري بصفتها منظمة وطنية، نقاهة وتنموية، من أهدافها الإحاطة والعناية بالفلاحين والبجارة وتسهيلهم والدفاع عن مصالحهم وحماية حقوقهم، تم تعيين الاتحاد من قبل الجمعية العامة للأمم

المتحدة (A/RES/72/239) لقيادة وتنسيق عشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية 2019-2028.

وتجسماً لمبدأ الشراكة بين الجهات الحكومية والمنظمات الوطنية ومكونات المجتمع المدني من أجل الهوض بالقطاع الفلاحي عامة وبصغار الفلاحين والفلاحة العائلية في تونس خاصة.

اتفقت الأطراف الموقعة على مايلي:

الموضوع:

من خلال هذه الاتفاقية تلتزم كل الأطراف المخضية وفي إطار المهام الموكولة إليها بالمساهمة في إعداد "خطة العمل الوطنية لعشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية 2019-2028".

البيات جوكمة تنفيذ مكونات الاتفاقية:

- إحداث لجنة قيادة يرأسها الاتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري وتتكون من أعضاء ممثلين عن كل من الأطراف الفاعلة والجهات المتدخلة في علاقة بالهوض بالفلاحة العائلية.
- تعمل هذه اللجنة على إعداد خطة العمل الوطنية في إطار عشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية 2019-2028 بالتعاون مع كل من منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة (FAO) والصدوق الدولي للتنمية الزراعية (FIDA).
- تصدق اللجنة مراحل وضع وتنفيذ خطة العمل الوطنية لعشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية 2019-2028.
- تصادق لجنة القيادة على خطة العمل الوطنية لعشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية 2019-2028.
- تتابع لجنة القيادة تنفيذ وتقييم خطة العمل الوطنية لعشرية الأمم المتحدة للفلاحة العائلية 2019-2028.

مبدء الاتفاقية

يبدأ العمل بهذه الاتفاقية ابتداء من تاريخ إمضاءها وتبقى مقتضياتها سارية المفعول طيلة فترة إنجاز المشروع إلى غاية سنة 2028.

التعديل في الاتفاقية

- يمكن لأحد الأطراف طلب تعديل في هذه الاتفاقية بواسطة اتفاق كتابي، يوجه إلى بقية الأطراف الذين يصادقون عليه.

• التعديلات المنجزة تدرج في الاتفاقية.

• قد تنفرق أو يتبين عن هذه الاتفاقية الإطارية اتفاقيات ثنائية أو إطارية أو عقود برامج للتعاون بين مختلف الأطراف وتبقى أحكام المنظمة في الاتفاقية الإطارية ملزمة في بقية العقود.

إلغاء الاتفاقية

يحق لأي طرف طلب إنهاء العمل بهذه الاتفاقية متى أزد عن طريق إشعار مسبق بواسطة مذكور رسمي مسجل وذلك قبل 30 يوماً مع مواصلة الأنشطة التي هي بصدد إنجازها.

التأيدات

تتعهد الأطراف الموقعة بتسوية ودية لأي نزاع محتمل قد ينشأ عن هذه الاتفاقية.

حررت هذه الاتفاقية في سبعة (7) نسخ أصيلة يحتفظ كل طرف موقع بنسخة منها.

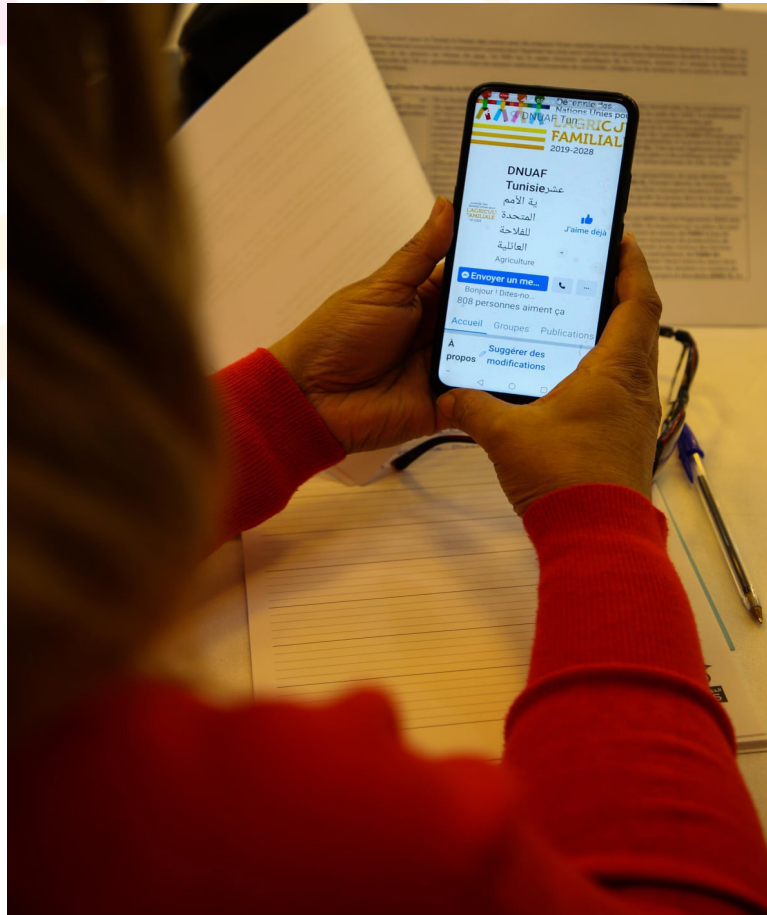
تونس في 29 أكتوبر 2021

وزير الشؤون الاجتماعية السيد مالك الزاهي	وزير الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري السيد مصمود الهاس عمرة	وزيرة الأسرة والمرأة والطفولة وكبار السن السيدة أمال بن الحاج
وزير التشغيل والتكوين المهني السيد نصر الدين السويحي	رئيس الاتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري السيد عبد المجيد الزار	رئيسة الاتحاد الوطني للمرأة التونسية السيدة راطية العري
رئيس مدير عام البنك التونسي للتضامن السيد خليفة السويحي		

Annexe 5 : Page Facebook de la DNUAF-Tunisie

Lien de la page :

<https://www.facebook.com/DNUAF-Tunisie%D8%B9%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D9%85%D9%85-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AA%D8%AD%D8%AF%D8%A9-%D9%84%D9%84%D9%81%D9%84%D8%A7%D8%AD%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%A7%D8%A6%D9%84%D9%8A%D8%A9-106950124964825>



DNUAF Tunisie
عشيرة الأمم المتحدة للفلاحة العائلية
Agriculture

1 401 personnes aiment ça, dont 39 de vos amis

1 472 personnes sont abonnées

71 806 800

Accueil | Groupes | Avis | Vidéos | Plus

Créer une publication

Photo/vidéo | Je suis là | Identifier des amis

PUBLICATION ÉPINGLEE

DNUAF Tunisie عشيرة الأمم المتحدة للفلاحة العائلية
20 décembre 2021 · 🌐

قائمة الائتلاف الوطني للمجتمع المدني والهاكل المهنية المنخرطين في برنامج الفلاحة العائلية:
والدعوة مفتوحة للجميع للمشاركة والانخراط في برنامج الفلاحة العائلية.
التسجيل الجانبي بالاسم الجمعي للمجتمع المدني لهذا البرنامج.

Annexe 6 : Liste des chefs de files des composantes

COMPOSANTES	ORGANISME RESPONSABLE	CHEF DE FILE
Composante 1	MARHP	Mme Najia Hayouni
Composante 2	MEFP	Mr Mohamed Yahyaoui
Composante 3	UTAP	Mme Lamia Gam
	MFFPEA	Mme Amel Ben Ali
	UNFT	Mme Sihem Mannai
Composante 4	IRESA	Mme Nadia Ounalli
Composante 5	MAS	Mme Sonia Houssaini
Composante 6	UTAP	Mr Noureddine Nasr
Composante 7	UTAP	Mr Noureddine Nasr

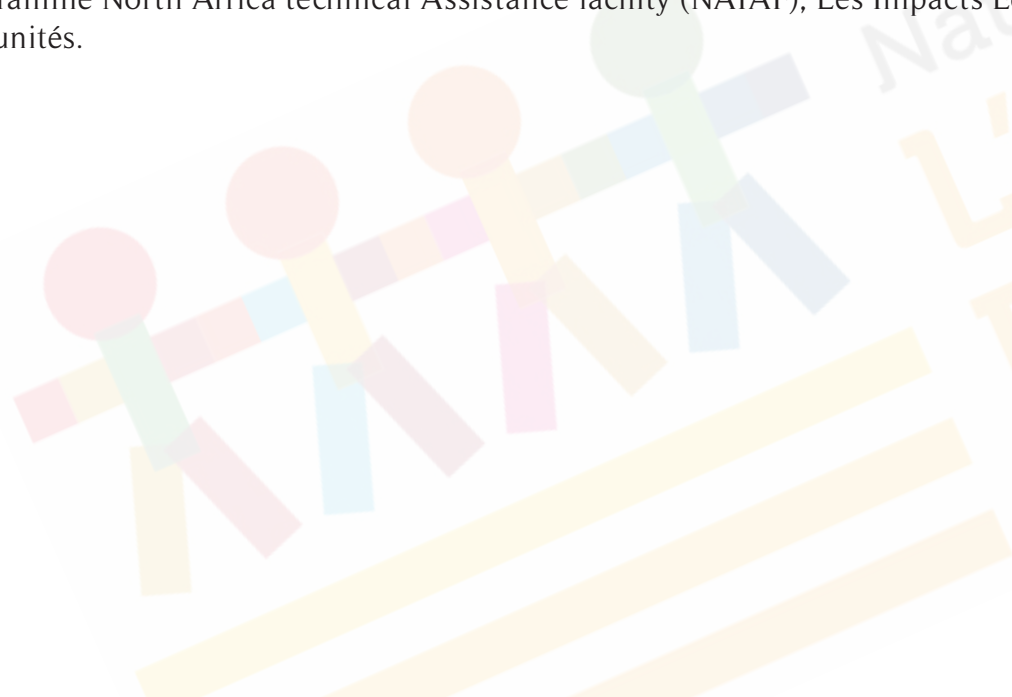


L'AGRICULTURE
FAMILIAL
2019-2028

Références Bibliographiques

- ▶ ADVI, 2017. Analyse des instruments de financement du secteur agricole en Tunisie. Rapport d'étude ; 64 p.
- ▶ BelHaj Rhouma A., 2021. Analyse du cadre juridique des coopératives en Tunisie. ACI-VE. 25 p.
- ▶ de Lattre-Gasquet M, Moreau C, Elloumi M, Ben Becher L. 2017. Vers un scénario « Des usages agro-écologiques des terres pour une alimentation diversifiée et de qualité et un système alimentaire territorialisé » en Tunisie en 2050. OCL 24(3): D306.
- ▶ Elloumi M. Capacité de résilience de l'agriculture familiale tunisienne et politique agricole post révolution. In : Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli JC. (ed.). Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens. Montpellier : CIHEAM, 2015. p. 351366 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72)
- ▶ FAO. 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.
- ▶ FAO. 2016. Rapport TCP/TUN/3502.
- ▶ FAO, CIHEAM-IAMM et CIRAD. 2017. Étude sur l'agriculture familiale à petite échelle au proche-orient et Afrique du nord, pays focus Tunisie.
- ▶ FAO et FIDA. 2019. Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale 2019-2028. Plan d'action global. Rome. 75 P.
- ▶ Forum Rural Mondial. 2020. Mise en œuvre de la DNUAF 2019-2028 à travers les plans d'action nationaux et régionaux : Expériences, Bonnes Pratiques, Défis & Opportunités. 24 p.
- ▶ Forum Rural Mondial. 2017. Guide des comités nationaux de l'agriculture familiale. Enseignement tirés de l'expérience des CNAF depuis 2012. 9 p.
- ▶ Forum Rural Mondial. 2017. Directives afin de promouvoir les plans d'action nationaux de la DNUAF. 5 p.
- ▶ FTDES (2021). Étude sur les petites exploitations agricoles en Tunisie. Rapport en langue Arabe. 69 p.
- ▶ H.E. Chebbi, J.-P. Pellissier, W. Khechimi, J.-P. Rolland. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.99. fhal-02137636
- ▶ Jouilli, M. Mkacher, S. 2015 : « La petite agriculture familiale en Tunisie ». FAO/CIRAD/IAMM, 56p.
- ▶ Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (DGEDA), 2006 : Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005. 80 p.
- ▶ Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (AVFA), 2016. Référentiel du développement agricole durable en Tunisie. Document de base pour la formation et le conseil agricole. 60 p.

- ▶ Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Rapport annuel sur les statistiques agricoles 2018. 189 p.
- ▶ Ministère de l'environnement, 2021. Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée de la Tunisie ; accord de Paris sur le climat.
- ▶ Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, 2017. Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural 2017-2020 ; Plan d'action, (document en langue Arabe). 68 p.
- ▶ Sghaier M., 2016. Diagnostic micro-économique sur la structure, le fonctionnement et les performances des petites exploitations agricoles dans les délégations de Fernana (Jendouba), Hajeb Layoun (Kairouan) et El-Hamma (Gabès). Rapport du projet TCP/TUN/3502. «Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local» FAO-MARHP Tunisie. 90 p.
- ▶ Sghaier M., 2016. Typologie et analyse de la diversité des petites exploitations agricoles en Tunisie. Rapport du projet TCP/TUN/3502. «Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local» FAO-MARHP Tunisie. 77 p.
- ▶ Tonneau J.-Ph., Ayadi N., Sghaier M., Triki S. et Derwiche M., Rapport final du projet TCP/TUN/3502, 2016. «Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local» FAO-MARHP Tunisie. 77 p.
- ▶ Tonneau J.-Ph et Valette E., 2016. Petites agricultures et politiques publiques : revues des expériences. Rapport du projet TCP/TUN/3502,2015. «Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local» FAO-MARHP Tunisie. 51 p.
- ▶ Triki S., 2016. Analyse de l'environnement institutionnel. Rapport du projet TCP/TUN/3502. «Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local» FAO-MARHP Tunisie. 66 p.
- ▶ Vivi economics,2021. Programme North Africa technical Assistance facility (NATAF), Les Impacts Économiques du Changement Climatique en Tunisie :Risques et Opportunités.



Decennaire des Nations Unies pour
L'AGRICULTURE
FAMILIAR
2019-2028